

YOUNOUSSI ISSA

AVEC LA COLLABORATION DE

CHAIBOU ADAMOU

LES POUVOIRS LOCAUX ET LE RÔLE
DES FEMMES DANS LES ARÈNES
LOCALES À L'HEURE DE LA
DÉCENTRALISATION

(SITE DE NAMARO, 2006)

SOMMAIRE

INTRODUCTION	5
L'enquête et ses méthodes	5
I. LE FONCTIONNEMENT INTERNE DU CONSEIL MUNICIPAL	9
LA COMPOSITION DU CONSEIL MUNICIPAL ET LE STATUT DES CONSEILLERS	9
•L'âge des élus	10
•La répartition des conseillers par parti politique	10
•L'importance des ressortissants et leur absence au conseil du chef-lieu de la commune	10
•L'instruction des conseillers	10
•La profession des nouveaux élus.....	10
•L'appartenance des élus municipaux aux groupes socio-linguistiques	10
LE FONCTIONNEMENT INTERNE DU CONSEIL MUNICIPAL	11
•La faible activité du conseil municipal : un constat récurrent.....	11
• <i>La circulation de l'information</i>	12
• <i>Le PDC et les commissions</i>	14
II. LES RELATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AVEC L'EXTERIEUR	16
LES RELATIONS AVEC LA PREFECTURE ET LES SERVICES TECHNIQUES.....	16
• <i>Avec la préfecture</i>	16
• <i>Avec les services techniques</i>	16
• <i>Les relations avec la chefferie traditionnelle</i>	17
•LES RELATIONS AVEC LES OPERATEURS DE DEVELOPPEMENT	19
<i>Le PLCE/BN</i>	19
<i>Le PDLT</i>	20
•LES RELATIONS AVEC LES COOPERATIVES	21
•LES RELATIONS AVEC LES RESSORTISSANTS	23
•LES RELATIONS AVEC LES ADMINISTRES	24
III. LA MAIRIE ET SON FONCTIONNEMENT	25
L'EXECUTIF MUNICIPAL	25
•Profils du maire et des deux vices maires	25
DES MOYENS LIMITES EN INFRASTRUCTURES ET EN MATERIELS	26

UNE FAIBLESSE : LE MANQUE DE RESSOURCES HUMAINES QUALIFIEES	27
La qualité des élus	27
Le niveau du personnel administratif.....	27
LES RESSOURCES FINANCIERES DE LA COMMUNE ET LEUR MOBILISATION	28
•Les principales sources des recettes	28
•La mobilisation des ressources	30
•Les dépenses de la commune	33
L'OPERATION DE VENTE DE CEREALES A PRIX MODERES	36
LE PROBLEME DE LA DROGUE ET AUTRES STUPEFIANTS	36
IV. LES FEMMES DANS LES ARENES LOCALES	38
FEMMES ET ENGAGEMENT POLITIQUE	38
PROFILS DES DEUX FEMMES CONSEILLERES	39
•Kadi Maliki	39
•Safi Djibo	39
FEMMES ET ACTIVITES COMMERCIALES.....	39
FEMMES ET STRUCTURES ASSOCIATIVES.....	40
FEMMES ET EXERCICE DU METIER DE PERCEPTEUR DE TAXES.....	41
V. CONCLUSION	42

SIGLES ET ACRONYMES

- AFD : Agence Française de Développement
ANDP : Alliance Nigérienne pour la Démocratie et le Progrès
CDS : Convention Démocratique et Sociale
CCA : Cellule de Crise Alimentaire
CEG : Collège d'Enseignement Général
CFA : Franc de la Communauté Financière d'Afrique
CFEPD : Certificat de Fin d'Etude du Premier Degré
CM : Cours Moyen
CSI : Centre de Santé Intégré
DAC/POR : Direction de l'Action Coopérative et de la Promotion des Organismes Ruraux
GMP : Groupement Mutualiste de Production
LASDEL : Laboratoire d'Etudes et de Recherches sur les Dynamiques Sociales et le Développement Local
MNSD : Mouvement National pour la Société de Développement
ONAHA : Office National des Aménagements Hydro Agricoles
ONG : Organisation Non Gouvernementale
PDC : Plan de Développement Communal
PDLT : Programme de Développement Local Torodi
PCLE/BN : Programme de Lutte Contre l'Ensablement dans le Bassin du Niger
PNDS : Parti Nigérien pour la Démocratie et le Socialisme
PV : Procès Verbal
SG : Secrétaire Général

LES POUVOIRS LOCAUX ET LE RÔLE DES FEMMES DANS LES ARÈNES LOCALES À L'HEURE DE LA DÉCENTRALISATION

Younoussi Issa

Introduction

L'enquête et ses méthodes

Le présent rapport rend compte des enquêtes effectuées pour la troisième année consécutive dans la commune rurale de Namaro au titre du programme de recherche¹ du Lasdel sur « *la place des femmes dans les arènes locales à l'heure de la décentralisation* ». Il fait suite à deux rapports de Jean Pierre Olivier de Sardan sur le même site, en 2004 et 2005. Les premiers rapports offrent une description d'ensemble du contexte socio-politique local. Ils analysent les transformations majeures qui sont intervenues dans la vie de la commune au moment où les premiers pas de la décentralisation étaient posés. Ils dressent ainsi un tableau des pôles de pouvoirs locaux et définissent les conditions dans lesquelles ils s'exercent.

Ce rapport ne revient pas sur les différents contextes (contexte historique, contexte social et ses problèmes, etc.) pour lesquels nous renvoyons le lecteur aux travaux antérieurs. Il s'intéresse au fonctionnement du conseil municipal dans ses rapports avec son environnement institutionnel et sa population. Il apporte des éléments de connaissance sur les activités de la mairie et rend compte de la perception des populations sur la gestion de la commune avant de mettre en dernière analyse la focale sur la place des femmes dans l'espace public.

L'enquête a été menée suivant les méthodes habituelles de travail qui caractérisent l'ensemble des programmes de recherches du Lasdel (méthodes qualitatives). Le corpus constitué se fonde sur des entretiens et des observations.

Les entretiens ont été orientés vers plusieurs groupes stratégiques. La plupart de ces groupes ont été déjà identifiés et interrogés lors des phases d'enquêtes précédentes. Pour l'essentiel, les entretiens ont été enregistrés et transcrits et les observations ont fait l'objet de prises de notes systématiques. Le tableau ci-dessous est un récapitulatif des groupes stratégiques et des lieux (villages) où les entretiens et observations ont été menés.

¹ Ce programme qui s'étale sur 4 années couvre 4 sites tous situés sur la rive droite du fleuve : Tamou, Kwohan, Guéladjio et Namaro. Il bénéficie du financement de l'Agence Française de développement (AFD).

Tableau n°1 : groupes stratégiques et lieux d'enquêtes

Groupes stratégiques	Enquêtés et lieux d'enquêtes
Pouvoirs administratifs communaux et services techniques de la commune	Maire de la commune à Namaro SG de la mairie à Namaro Receveur municipal à Namaro
Pouvoirs coutumiers	Chef de canton à Namaro Différents chefs de villages ou leurs représentants (Dambou Béri Bangoukoirey, Sikiéye, Balati, Hondéye Tégui, Namaro, Koyria, Lata, Balaré, Larba Touloubou, Tchiaptey-Tondo et M'Banga)
Partis politiques	Présidents ou membres de bureaux de partis politiques à Namaro (MNSD, CDS, ANDP et Murna)
Projets et ONG	Superviseur de zone de CARE à Lata Animateurs du PLCE lors d'une réunion de formation à Namaro Superviseur de zone du PDLT à Niamey
Groupements et associations	Membres association orpailleurs à M'Banga Femmes membres du réseau CARE à Lata et à Namaro Trésorière cantonale et délégués cantonaux du PDLT à Namaro Association des jeunes à Namaro
Services techniques	Responsable élevage communes Namaro et Bitinkodjé à M'Banga Directeur école à M'Banga Directeur école à Lata Directeur école Medersa à Lata Instituteur alphabétisation à Lata Agent santé communautaire à Lata
Percepteurs de taxes	Percepteurs de taxes à M'Banga et à Namaro
Conseillers	Conseillers communaux ou suppléants à Larba Touloubou, Lata, Namaro, Koyria, Balati et Niamey
Coopérative	Membres GMP coopérative à Laata, Koyria et Namaro

Observations menées.

- Une observation menée les 20 et 21 novembre 2006 à Namaro lors d'une cérémonie de signature de conventions entre le programme de Lutte Contre l'Ensamblage dans le Bassin du Fleuve Niger (PLCE/BN) et les comités inter-villageois de gestion des ressources naturelles dans la zone ;
- Une observation menée le samedi 25 novembre 2006 à Namaro lors d'une réunion regroupant le préfet de Kollo, le maire de la commune, le chef de canton et les chefs des villages à propos du recouvrement de l'impôt ;
- Une observation menée le 25 et 26 janvier 2007 lors des travaux de la session budgétaire du conseil municipal, suivie d'une enquête de collecte de données complémentaires les 27 et 28 janvier 2007 à Namaro, à Bangoukoirey et à Dambou Béri.

Ce rapport est le fruit d'une exploitation de données collectées par deux personnes : le chercheur, auteur du présent document, et un assistant de recherche. L'enquête de terrain a connu trois phases essentielles.

La première phase s'est déroulée du 12 au 25 novembre 2006. Elle a permis à l'équipe de mener les recherches dans plusieurs villages de la commune: M'Banga, Tchiaptey-Tondo, Larba Touloumbou, Lata, Balaré ou Lata peul, Koyria, Namaro, Hondéye Tégui, Balati et Sikiéye. Le choix des villages repose sur des critères variés: village chef-lieu de la commune (Namaro), villages de la zone² du fleuve (Laata, Balaré, Koyria, Namaro, Hondéye Tégui, Balati, Sikiéye, Bangoukoirey et Dambou Béri), villages le long de la Sirba³ (M'Banga, Tchiaptey-Tondo, Larba Touloumbou), proximité ou non des villages visités par rapport au chef-lieu de la commune, présence ou non de conseillers dans les villages enquêtés.

Cette première phase d'enquête comprend aussi des observations de réunions dont le déroulement a coïncidé avec le séjour de l'équipe sur le terrain. Les entretiens de cette première phase et une partie des observations ont été réalisés par le chercheur et l'assistant. Les entretiens sont conduits tantôt en binôme, tantôt séparément.

La seconde phase d'enquête a eu lieu dans la ville de Niamey. Elle s'est effectuée du 27 au 30 novembre 2006, auprès des conseillers et autres ressortissants résidents. En outre, certains agents de projets opérant dans la zone ont été aussi interrogés.

La troisième et dernière phase d'enquête concerne l'observation des séances du conseil municipal (25 et 26 janvier à Namaro) et la collecte de données complémentaires (27 et 28 janvier à Namaro, Bangoukoirey et Dambou Béri). Les entretiens à Niamey, l'observation de la réunion du conseil municipal et l'enquête complémentaire ont été assurés par le chercheur.

² Le PDLT qui est le principal projet qui intervient dans la zone depuis plusieurs années a procédé une division du canton en deux zones, une zone le long du fleuve et zone de la sirba

³ La Sirba est un affluent du fleuve Niger qui longe plusieurs villages de la commune avant de se jeter dans le fleuve vers Fariyé

Le rapport comporte 4 points.

- Le fonctionnement interne du conseil municipal ;
- Les relations du conseil municipal avec l'extérieur ;
- La mairie et sa gestion quotidienne ;
- Les femmes dans les arènes locales.

I. LE FONCTIONNEMENT INTERNE DU CONSEIL MUNICIPAL

La composition du conseil municipal et le statut des conseillers

Tableau 2 : composition du conseil communal et statut des conseillers

Nom et prénoms	Age	Village d'origine	Lieu de résidence	Groupe ethnique	Profession	Formation politique	Niveau scolaire
Mounkaïla Seyni (maire)	35 ans	Yoreizé Koira	Niamey	Songhay	Transitaire	MNSD	3 ^{ième}
Younoussa Alzouma (1 ^{er} vice maire)	53 ans	Bongoukoirey	Bongoukoirey	Songhay	Cultivateur	MNSD	CM2
Abdou Idrissa (2 ^{ième} vice maire)	37 ans	Tchapte Tondey	Niamey	Songhay	Electricien	MNSD	BEPC
Hamadou Yayé	41 ans	Hondéye Tégui	Niamey	Songhay	Statisticien	MNSD	BAC + 2
Ali Halidou	52 ans	Larba Touloumbou	Larba Touloumbou	Songhay	Cultivateur	PNSD	CM2
Amadou Hassane (Hamma Amirou)	52 ans	Namaro	Niamey	Songhay	Commerçant	MNSD	3 ^{ième}
Hamadou Seyni	41 ans	Bongoukoirey	Niamey	Songhay	Administrateur	ANDP	BAC + 4
Kadi Maliki	36 ans	Namaro	Namaro	Songhay	Ménagère	PNSD	6 ^{ième}
Safi Djibo	54 ans	Bembou Béri	Dembou Béri	Songhay	Ménagère	MNSD	Non instruite
Harouna Amadou	61 ans	Koria Gourma	Koria Gourma	Songhay	Cultivateur	MNSD	Arabisant
Tahirou Salatou	53 ans	Sikiéye	Niamey	Songhay	Commerçant	MNSD	Non instruit
Seydou Kodo	62 ans	Balati	Balati	Songhay	Cultivateur	MNSD	Arabisant
Yacouba Seyni	41 ans	Koria Gourma	Koria Gourma	Songhay	Cultivateur	PNSD	4 ^{ième}

Source : données d'enquêtes

•L'âge des élus

L'âge des élus varie entre 36 et 62 ans. 3 élus ont la trentaine, 3 la quarantaine, 5 ont entre 52 et 54 ans, et enfin 2 conseillers ont entre 61 et 62 ans. En conclusion, on peut dire qu'à Namaro le conseil municipal qui accède au pouvoir n'est pas jeune.

•La répartition des conseillers par parti politique

La répartition des conseillers par formation politique fait ressortir une nette prévalence du Mouvement National pour la Société de Développement (MNSD). Il détient à lui seul 9 sièges sur les 13 que compte le conseil. Les 4 sièges restants sont repartis entre le Parti Nigérien pour la Démocratie et le Socialisme (PNDS - 3 sièges) et à l'Alliance Nigérienne pour la Démocratie et le Progrès (ANDP - 1 siège).

•L'importance des ressortissants et leur absence au conseil du chef-lieu de la commune

Dans le conseil, le nombre des ressortissants est relativement important. 6 élus sur les 13 résident hors du territoire de la commune (tous à Niamey). Parmi eux, il y a le maire et le deuxième vice maire. La répartition des élus dans le canton fait peu de place au chef-lieu de la commune. En effet, parmi les 7 résidents, 1 seul habite à Namaro (la conseillère du PNDS). Les autres, dont le premier vice maire, sont dispersés dans les villages. C'est dire que le conseil dans son ensemble est quasiment absent du village de Namaro. Les deux conseillers les plus proches du chef-lieu de la commune sont à Koriya, à 4 km, et le plus éloigné se trouve à Dambou Béri, à 27 km.

•L'instruction des conseillers

L'instruction des membres du conseil est notable, du fait de la présence massive d'élus qui savent lire et écrire. Sur les 13 conseillers en effet, 9 sont scolarisés en français, et 2 en arabe. Seuls 2 élus ne savent ni lire ni écrire dans aucune de ces deux langues. Cependant, le conseil regroupe peu de ressources humaines qualifiées. Ainsi, sur l'ensemble des élus, deux seulement sont des cadres supérieurs (l'un a un BAC +2 et l'autre un BAC + 4), mais aucun n'a de responsabilité au sein de l'exécutif. Le maire ainsi que son deuxième adjoint ont le niveau BEPC, et le premier vice maire a le niveau CM2.

•La profession des nouveaux élus

On observe à ce niveau une relative prévalence des cultivateurs et des ménagères. 5 conseillers sont cultivateurs, et 2 sont ménagères. Il s'agit des deux femmes que compte le conseil. Le reste des membres du conseil sont commerçants, transitaire, électricien, statisticien ou encore administrateur.

•L'appartenance des élus municipaux aux groupes socio-linguistiques

Tous les élus sont songhay. C'est seulement parmi les suppléants que l'on trouve des représentants d'autres groupes, notamment peul.

Le fonctionnement interne du conseil municipal

Deux aspects du fonctionnement du conseil municipal seront ici abordés : son faible niveau d'activité et la question de la circulation de l'information entre les élus.

•La faible activité du conseil municipal : un constat récurrent

Pour l'essentiel, le fonctionnement du conseil municipal se structure autour de la tenue de deux types de sessions: des sessions ordinaires et des sessions extraordinaires. A Namaro, au moment où se déroulaient nos enquêtes (novembre 2006), le conseil municipal n'a tenu que deux sessions au titre de l'année 2006, soit le même nombre qu'en 2005. Une session extraordinaire de deux jours, pour voter le budget, et une session ordinaire (de la même durée) portant remaniements budgétaires et traitement de diverses autres questions inscrites à son ordre du jour. Au total, sur plus de 24 mois de fonctionnement⁴, le conseil municipal de la commune rurale de Namaro ne compte à son actif que deux sessions ordinaires (au lieu de 8 prévus par les textes) et deux sessions extraordinaires.

Considérés dans leur globalité, ces chiffres reflètent un manque d'activité du conseil. Ce peu d'activité est vivement critiqué par divers conseillers. A ce sujet, deux types de discours sont à relever. Le discours des ressortissants d'un côté, et celui des résidents de l'autre.

Le discours des élus ressortissants

On entend par élus ressortissants les conseillers qui résident hors du territoire communal, en particulier à Niamey. C'est parmi eux qu'on trouve les intellectuels qui ont un assez bon niveau de culture générale, et une bonne approche de la gestion des affaires publiques. Ils sont en général exigeants sur la façon dont la commune est gérée, et très critiques vis-à-vis des actes que pose l'exécutif dans la conduite des affaires. Pour bon nombre d'élus ressortissants, le manque d'activité du conseil et le retard habituellement pris dans la tenue des sessions sont à mettre en rapport avec le manque de dynamisme et l'absence d'esprit d'initiative de la part de l'exécutif.

« Deux sessions en 2006, et pas plus que ça en 2006. Pourtant, les textes disent qu'on peut faire jusqu'à 4 sessions dans l'année, sans compter les sessions extraordinaires qu'on peut organiser en cas de besoin. A mon avis, ce faible nombre de sessions organisées dans l'année est attribuable au manque d'initiative de la part de l'exécutif » (un conseiller ressortissant, novembre 2006)

Ce regard d'élus ressortissants sur le fonctionnement du conseil contraste cependant avec le discours de divers conseillers résidents.

Le discours des élus résidents

Les élus résidents sont les conseillers qui habitent dans le canton. Leur constat est le même que celui des ressortissants. Ainsi, élus résidents et élus ressortissants partagent les mêmes avis. Tous sont unanimes pour dire que peu de sessions ont été organisées autant en 2005

⁴ Le conseil municipal de la commune rurale de Namaro a été officiellement installé au mois d'août 2004.

qu'en 2006. Mais sur les éléments explicatifs, les points de vue sont plutôt divergents. Les conseillers résidents évoquent un manque de moyens pour la commune.

« Depuis l'année dernière, on n'a pas fait beaucoup de réunions. La raison à cela à mon avis, c'est le manque de moyens, la commune n'a pas d'argent pour pouvoir le faire » (un conseiller résident, novembre 2006).

L'idée d'un manque de moyens est aussi le point de vue du maire. Sa position est on ne peut plus claire.

« Je veux bien organiser plus de sessions, le problème en réalité c'est qu'il n'y a pas d'argent, quand il y a des sessions, il y a les per-diem, qu'il faut payer et les transports des gens aussi, tout ça demande de l'argent, et on dit, la plus belle fille du monde ne peut donner que ce qu'elle a, c'est pour dire que c'est vraiment une question de moyens et pas autre chose » (le maire, novembre 2006)

• *La circulation de l'information*

L'idée d'un déficit dans la communication entre élus est une question soulevée par nombres d'interlocuteurs. En effet, de l'avis de divers conseillers ressortissants comme de la part de conseillers résidents, la circulation de l'information entre les membres du conseil n'est pas des meilleures. A ce niveau, il s'agit plus de la circulation de l'information de l'exécutif vers les autres membres du conseil. Pour nombre d'enquêtés, l'exécutif qui devrait notifier à temps aux élus la tenue des sessions le fait avec du retard.

« Parfois, on ne reçoit pas à temps l'information des réunions. C'est vrai qu'on est en brousse et que les choses ne sont pas toujours facile mais je pense qu'il faut faire un effort pour informer à temps les conseillers pour qu'ils puissent prendre leurs dispositions à l'avance » (un conseiller, novembre 2006).

En outre, nombreux sont les élus qui se plaignent de ne pas recevoir à temps les projets de budgets et autres documents des sessions.

« Si tout le monde ne peut pas lire et comprendre les budgets, on doit prendre toutes les dispositions pour les donner à ceux qui peuvent le faire, mais pas une fois dans la salle de réunion » (un conseiller, novembre 2006).

« Le fait de donner aux gens les textes avant de venir aux sessions a un avantage. Un projet de budget n'est pas quelque chose qu'on peut lire et comprendre tout de suite. C'est une question de chiffres, donc par conséquent on a besoin de réfléchir, de le lire pour pouvoir faire des observations » (un conseiller, novembre 2006).

Dans ce cas, comme en ce qui concerne la faible activité du conseil, le maire évoque un manque de moyens de transport. Pour le chef de l'exécutif, la mairie ne disposant pas de véhicule, il n'est pas facile de faire parvenir les convocations et autres documents aux élus parce-que tout le monde n'est pas au même endroit, certains élus sont à Niamey, d'autres dans les villages.

« Le problème ne se pose pas seulement pour Namaro. Dans toutes les communes sans moyens de transport la tâche n'est vraiment pas facile pour l'exécutif » (le maire, novembre 2006).

Pour pouvoir informer les élus, le maire dit passer habituellement par deux moyens : les jours du marché et l'utilisation du téléphone mobile. Mais ces moyens ont aussi des limites. Dans le cas du marché, l'expérience a montré qu'un message envoyé à un élu ne parvient pas toujours au destinataire. S'agissant du téléphone mobile, la difficulté réside principalement dans le fait que tous les villages ne sont pas couverts par le réseau.

•Observation d'une séance du conseil municipal

La deuxième session ordinaire du conseil municipal de la commune rurale de Namaro pour l'année 2006 s'est tenue le jeudi 25 et le vendredi 26 janvier 2007 à Namaro, sous le hangar du camping touristique, qui sert habituellement de lieu aux réunions.

Prévus pour commencer tôt le matin, les travaux n'ont finalement démarré qu'à 10h 45. Seul un élu sur les 13 réside à Namaro. Les autres doivent venir des autres localités. De Niamey pour les uns (le maire y compris) et des villages de la commune pour les autres.

Quatre points étaient inscrits à l'ordre du jour de la présente session.

- Examen et adoption du procès verbal de la réunion précédente
- Examen et adoption du budget de l'exercice écoulé (2006)
- Examen et adoption du projet de budget 2007
- Divers

Onze conseillers sur les treize étaient présents. Dans l'assistance, il y avait le représentant du chef de canton, le SG de la mairie et le receveur municipal. Au total, 20 personnes étaient dans la salle.

Au programme de la cérémonie d'ouverture, une Fatiya prononcée par un conseiller et le discours d'ouverture du maire. Ce dernier a remercié l'assistance pour sa présence et a souhaité un bon déroulement des travaux. La fin de la cérémonie d'ouverture était suivie de la lecture du premier point de l'ordre du jour par le SG de la mairie. Après, la parole fut donnée aux conseillers pour les observations et les amendements à apporter au PV. Plusieurs élus sont intervenus, pour poser des questions, et pour faire des commentaires ou propositions visant à améliorer le document. La fin des débats sur ce point a été suivie d'une pause déjeuner à 14h 05.

Les travaux ont repris à 15h 40. Au menu des discussions, l'examen du budget 2006 (2^{ème} point de l'ordre du jour). La lecture du texte fut assurée par le premier vice maire. Au fur et à mesure qu'il lisait, les conseillers les plus avertis des questions économiques intervenaient pour demander des éclaircissements ou pour faire des commentaires.

Dans l'après midi, les travaux ont laissé plus de place aux débats. Ainsi, plusieurs points ont retenu l'attention des conseillers. Parmi ces points, il y a, entre autres la question des dépassements opérés sur le budget 2006, la situation professionnelle du SG de la mairie, les rapports entre les femmes et le superviseur du PDLT dans certains villages, les insuffisances dans l'élaboration du PV de la réunion précédente. Sur tous ces points, le conseil a pris des décisions et en a informé l'exécutif pour qu'elles soient appliquées.

En outre, les discussions se sont aussi appesanties sur les montants de certaines taxes et les modalités pratiques de leur recouvrement. Concernant cet aspect, le conseil a reconnu que des efforts ont été réalisés, notamment dans la perception de certaines taxes et a exhorté l'exécutif à faire mieux en ce qui concerne les taxes où il y a encore des problèmes de recouvrement.

Pour cette première journée, la suspension des travaux est intervenue à 18h 06 pour reprendre le lendemain à 11h00. Ils se sont poursuivis par les débats portant toujours sur l'exécution du budget 2006. A ce niveau, les discussions se sont essentiellement focalisées sur les rubriques des recettes et dépenses. L'attention de l'exécutif a été particulièrement attirée sur les dépassements budgétaires. C'est par différentes propositions qu'est intervenue à 13 h00 la suspension des travaux de la matinée du deuxième jour. Les propositions formulées par divers

conseillers visent à associer à l'avenir les commissions à la gestion des affaires de la collectivité.

Les travaux ont repris à 14h 40 et ont porté sur l'examen du projet de budget 2007. La lecture du texte était assurée par le vice maire. Sur ce point précis, le travail a été facilité par l'existence d'un texte commenté accompagnant le projet. Le projet de texte a été examiné chapitre par chapitre et des amendements ont été apportés, Il était 18h 40 minutes. Les conseillers avaient à peine bouclé l'examen du budget. IL était trop tard pour prétendre passer aux divers. C'est à l'unanimité que le conseil a adopté le nouveau budget, sous réserve des corrections à y apporter. Le budget 2007 de la commune rurale de Namaro pour 2007 s'élève donc en recettes et en dépenses à 23.179.514 F CFA. Par manque de temps, l'examen des points des divers a été renvoyé à la prochaine session.

Quels points importants faut-il retenir de ces deux jours de débats ?

Trois conseillers ont dominé de long en large les débats : Hamadou Yayé, Amadou Hassane et Hamadou Seyni. Les autres élus sont parfois intervenus pour poser des questions, mais rarement dans les débats de fonds. Les femmes conseillères se sont quelques fois manifestées, mais leurs interventions n'ont guère dépassé le cadre de questions ou des demandes d'éclaircissements relatifs aux activités de groupements féminins dans les villages. Sur les débats de fond (ayant trait aux budgets et à leurs exécutions), les élus femmes ont surtout brillé par leur silence.

Les questions posées par les conseillers n'ont pas toujours trait aux points en débats, mais portent parfois sur des faits qui sont survenues au cours de l'intercession. Les débats ont été parfois houleux mais sans animosité. Chaque intervenant tenait à poser des questions qui semblaient le préoccuper. Le maire qui dirige les débats a fait preuve de beaucoup de flexibilité vis-à-vis des différents orateurs.

•Le PDC et les commissions

Depuis l'installation des nouvelles autorités, la commune de Namaro s'est dotée d'un plan de développement local (PDC) et de trois commissions spécialisées. A quoi servent-ils dans la pratique ?

Le PDC

Elaboré avec le soutien du projet de développement local de Torodi (PDLT), le plan de développement communal (PDC) de Namaro n'est pas encore validé. Selon des sources concordantes, le document serait classé dans les tiroirs et attend toujours les corrections nécessaires avant d'être utilisé. Ce travail d'affinement souhaité par le conseil lors de la présentation du document provisoire aux élus devrait être conjointement mené par la mairie et le PDLT. Mais jusqu'à ce jour, ce travail n'est pas encore fait. Face au manque d'initiative de l'exécutif, un conseiller aurait proposé ses services pour revoir le document avec le PDLT. Mais selon l'intéressé, sa requête est restée sans suite.

« J'ai même proposé de financer à mes frais mon transport pour aller à Torodi discuter avec l'équipe du PDLT afin de s'entendre sur quelque chose à propos du document, mais apparemment ça n'intéresse personne bien qu'il s'agisse d'un document important pour la commune » (Hama Yayé, novembre 2006).

Les élus municipaux se disent conscients de l'importance de ce document dans la négociation avec les bailleurs de fonds et projets de développement. Sur la question relative à la révision du PDC, certains conseillers se demandent si le maire et ses adjoints perçoivent réellement l'intérêt d'un tel document. En plus les élus pris individuellement, c'est tout le conseil qui fait aujourd'hui de cette question une préoccupation. A sa séance plénière du samedi 19 août 2006, et récemment encore lors de sa dernière réunion (des 25 et 26 janvier 2007), le conseil municipal a rappelé à l'exécutif la nécessité de finaliser le document. Il en va de la crédibilité

*LES POUVOIRS LOCAUX ET LE RÔLE DES FEMMES DANS LES ARÈNES LOCALES
À L'HEURE DE LA DÉCENTRALISATION*

de la commune surtout aux regards des exigences des bailleurs de fonds et autres opérateurs de développement qui donnent leur argent et veulent savoir l'utilisation qui en est faite.

Les commissions

Elles sont au nombre de trois : la commission des affaires financières, économiques, du développement rural et de l'environnement (présidé par Hama Yayé), la commission des affaires sociales, culturelles et sportives (présidée par Kadi Maliki) et la commission des affaires générales, institutionnelles et de coopération (présidée par Hama Amirou). Mises en place en 2004, aucune d'elle n'est active. Cette situation interpelle de nombreux élus municipaux, parmi lesquels sont les présidents des commissions.

« Les commissions ont été créées pour aider l'exécutif dans le travail, mais elles n'ont jamais été mises à contribution. Cela préoccupe tous les conseillers. Il suffit d'imaginer la contribution que peuvent apporter ces commissions dans le travail pour savoir que c'est une perte pour la commune » (un conseiller, novembre 2006)

Divers conseillers expriment leur sentiment à ce sujet. Les uns et les autres évoquent une absence de volonté de la part de l'exécutif à mettre à contribution les commissions.

« On se demande finalement à quoi servent les commissions. On a dit qu'elles doivent aider le maire dans le travail. Mais depuis qu'elles existent, aucune n'a travaillé même un seul jour. Et ça je pense que c'est par négligence » (un conseiller, novembre 2006).

Cependant, nombre de conseillers contribuent à l'accomplissement de tâches multiples comme Hama Yayé qui s'occupe de l'affinement des projets de budgets et de la finalisation des procès verbaux des sessions. Kadi Maliki s'occupe de la restauration des étrangers (cas du PLCE). D'autre part, celle-ci affirme avoir présidé (à la demande du maire) la distribution de vivres et de moustiquaires imprégnées au niveau de la case de santé de Namaro. Il s'agit d'un don d'une ONG (dont on ignore le nom) au profit des enfants malnutris.

« J'aide la commune quand il y a des étrangers pour faire les repas. Dernièrement quand tu m'avais vu là-bas, c'était pour les gens du PLCE. Pendant l'hivernage passé, j'ai aussi distribué des vivres et moustiquaires à la case de santé, c'était le maire qui m'a demandé ça » (Kadi Maliki, novembre 2006).

Dans l'un comme dans l'autre cas, c'est plus à titre individuel que dans le cadre de travail mené en commission que s'exercent de telles activités. Sur les raisons qui expliquent le dysfonctionnement des commissions, le maire parle d'un manque de crédits pour prendre en charge les déplacements et per-diem des élus pendant les travaux.

« Nous avons des problèmes de ressources. Mais quand il y a quelque chose qui vient qui concerne les commissions, je me déplace pour aller chez les présidents des commissions pour leur donner les documents et leur demander de les étudier. Les commissions ont travaillé à leur manière faute de moyens. Je consulte quand même régulièrement les présidents. Quand je remets des documents à un président, il appelle quelques membres qui sont à Niamey pour travailler et me proposer quelque chose. Vous savez il a été arrêté pour les sessions 2500 FCFA par conseiller. Donc c'est vraiment embêtant de déplacer les gens pour un travail de commissions. C'est pourquoi nous avons décidé de travailler avec les présidents là où ils sont » (le maire, novembre 2006).

II. LES RELATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AVEC L'EXTERIEUR

Après deux années d'existence, les relations entre le conseil municipal et la plupart des institutions et organisations semblent aujourd'hui mieux fonctionner qu'il y a un an. Nous analysons ici plus particulièrement les relations de la commune avec la préfecture, la chefferie traditionnelle, les opérateurs de développement, les structures coopératives, les ressortissants et autres populations.

Les relations avec la préfecture et les services techniques

Les relations de la commune avec la préfecture et les services techniques revêtent plusieurs aspects qui laissent apparaître une collaboration et des rapports parfois conflictuels dans la mise en œuvre de la réforme administrative.

•Avec la préfecture

Namaro est l'une des onze communes que compte le département de Kollo. Chaque commune dispose désormais de son propre budget. En fait, l'autonomie budgétaire des communes prive la préfecture de ressources financières importantes dont elle avait jadis le contrôle (taxes et impôts). Face à cette situation qui exige la mise en œuvre des réformes administrative et de décentralisation, comment se présentent concrètement les rapports entre les communes et la préfecture? Quelles stratégies développe cette dernière pour manifester sa présence sur le terrain et tenter d'exercer son contrôle sur les mairies?

Le préfet est l'autorité de tutelle des communes. A ce titre, il contrôle la légalité des actes que posent les maires. Vis-à-vis des communes, la préfecture a aussi une fonction pédagogique à jouer. Dans un cas comme celui de Namaro c'est surtout l'émergence de nouveaux rôles locaux, portés par des conseillers élus dont la plupart sont inexpérimentés sur le plan administratif, qui crée des liens de fortes dépendances avec la préfecture.

« Nous sommes une nouvelle commune et par conséquent on n'a pas intérêt à avoir des problèmes avec la préfecture » (un conseiller, novembre 2006).

A Namaro, la situation de nouvelle commune oblige les autorités municipales à négocier de manière permanente avec la préfecture. Les relations entre les deux institutions ne sont pas ouvertement conflictuelles. A en croire le maire, rien ne l'a jamais opposé au préfet.

« Nous avons de bons rapports. Chaque fois que je sollicite la préfecture le préfet a toujours répondu présent » (le maire, novembre 2006).

Le préfet est invité à différentes réunions et ses invitations lui sont notifiées par le maire en personne. A titre d'exemple, c'est lui qui préside les réunions entre le maire, le chef de canton et les chefs traditionnels à propos de la mobilisation de l'impôt. De même, c'est le représentant de la plus haute institution de l'Etat au niveau du département qui dirige parfois les réunions des projets avec les populations. C'est le préfet qui a présidé le 25 novembre 2006 à Namaro la cérémonie de signature de conventions entre le PLCE/BN et les comités inter-villageois.

•Avec les services techniques

La commune rurale de Namaro ne dispose pas de services techniques propres dans plusieurs de ses secteurs d'activités. En cas de besoin, elle a recours au département où sont basés la plupart des services techniques. Avec certains services, il s'est établi une collaboration dans la conduite des activités, mais c'est la commune qui prend en charge les frais de carburant et les per-diem des agents

*LES POUVOIRS LOCAUX ET LE RÔLE DES FEMMES DANS LES ARÈNES LOCALES
À L'HEURE DE LA DÉCENTRALISATION*

« Les services viennent quand on les appelle mais chaque fois qu'on sollicite un service technique, il faut qu'on prenne en charge le carburant et les frais de déplacement de l'agent, et c'est tout notre problème avec eux » (le maire, novembre 2006).

Le service de l'élevage est chargé de la perception de la taxe d'abattage et de l'inspection de la viande au niveau de l'abattoir. Son agent intervient également à la demande de la commune et des populations en cas de maladies animales. C'était le cas tout dernièrement avec le foyer de péripneumonie bovine qui s'est déclarée au mois de novembre. Les deux communes de Namaro et de Bittinkodji se partagent un seul agent d'élevage. Avec certains autres services techniques il existe certes un cadre de collaboration mais les rapports se déroulent parfois dans une totale incompréhension.

« Avec certains services on ne comprend pas du tout ce qui se passe car avec eux on n'a pas l'impression d'avoir à faire à des agents de l'Etat » (le maire, novembre 2006).

Le service de développement communautaire est chargé de l'élaboration de fiches techniques. Son agent basé à Kollo aurait pris au cours de l'exercice budgétaire précédent environ 800. 000 F CFA avec la commune pour l'aider dans le montage de dossiers de projets. Mais il semble qu'à cette date, il n'y ait toujours aucun projet. Cette situation a beaucoup retenu l'attention du conseil lors de sa dernière session, qui se propose d'interpeller l'agent concerné.

•Les relations avec la chefferie traditionnelle

Les chefs traditionnels jouent un rôle prééminent dans les arènes politiques locales. De l'indépendance à nos jours, tous les régimes qui se sont succédés en ont fait leurs interlocuteurs privilégiés. Leur fonction d'auxiliaire de l'Etat et celle de représentant des populations leur confère un large champ d'intervention. Les chefs collectent l'impôt et rendent la justice coutumière. Par ailleurs, ce sont eux qui gèrent les ressources naturelles et ont de ce fait un rôle important dans la sensibilisation des populations pour la préservation de l'environnement. Dans la plupart des localités, les chefs font partie des comités locaux mis en place par l'Etat ou les projets.

« Les chefs sont dans toutes les sauces. Ce sont eux qui perçoivent l'impôt auprès des populations et s'occupent de la justice traditionnelle. Ils ont un regard sur le foncier et sont gardiens des ressources naturelles. Dans certains villages, les chefs sont membres de comités mis en place par les projets. Les chefs bénéficient du soutien du pouvoir central et c'est normal car tout celui qui veut être élu président doit faire la cour aux chefs » (un député, novembre 2006). »

Au Niger, la chefferie traditionnelle est une institution qui précède l'avènement des communes. La commune de Namaro abrite un chef de canton et plus d'une trentaine de chefferies de villages. Le chef de canton assure les fonctions d'intermédiation entre les populations sur lesquelles il exerce son autorité et l'administration. De leur côté, les chefs des villages sont chargés du règlement des conflits locaux et de la collecte de l'impôt sur lequel ils perçoivent 10%. Ainsi comme le dit un chef de village.

« Les chefs sont les représentants des populations qu'ils administrent. Nos prérogatives sont reconnues par les textes de la République. Nous nous occupons de tout ce qui est coutumier et en plus on joue un rôle dans la préservation de l'environnement. Même l'impôt, si les chefs ne s'en occupent pas, il sera difficile pour les nouveaux élus de le percevoir » (le chef de village de Koyria, novembre 2006).

Chacun assume donc ses fonctions avec plus ou moins de légitimité et de succès. Sur le rôle de la chefferie traditionnelle, le maire reconnaît aux chefs des prérogatives dans divers domaines et n'entend pas s'y mêler.

« La chefferie a un rôle à jouer dans plusieurs domaines. Avec eux il y a des rapports de collaboration. Les chefs ont leurs domaines de compétences et le conseil a les siens. Le maire que je suis respecte cela. Je ne rentre pas dans les prérogatives des chefs et eux aussi ne rentrent pas dans les miennes » (le maire, novembre 2006).

Dans la commune de Namaro, le maire cherche visiblement à entretenir de bonnes relations avec la chefferie. Ces relations sont marquées par les multiples réunions qu'il organise avec les chefs.

« Je n'ai pas de problèmes avec les chefs, chaque fois que j'ai besoin de faire quelque chose je fais appel aux chefs » (le maire, novembre 2006).

Les chefs de canton sont membres de droit à titre consultatif des conseils municipaux. A Namaro, le chef de canton ou son représentant assiste aux réunions et autres activités de la mairie. Ses invitations lui sont adressées par les autorités communales. Les chefs des villages ne participent pas aux sessions du conseil. Les entretiens avec divers chefs de villages et l'observation directe de la session du conseil municipal nous ont permis de comprendre le type de relations qui existe entre la commune et les chefs de villages à ce sujet.

« On n'est pas dans leurs réunions tout simplement parce qu'on n'est pas informé, sinon les réunions pour lesquelles on nous appelle on part » (une chef de village, novembre 2006).

Dans divers domaines, les rapports des chefs des villages avec le conseil recouvrent des dimensions multiples. Dans un village, c'est un membre de la famille du chef qui a été élu conseiller. Dans ce cas, lorsqu'il y a des informations à porter à la connaissance de la population, c'est le conseiller qui informe le chef, qui à son tour se chargera de relayer l'information à ses administrés.

« J'ai des relations de parenté avec la conseillère, c'est une proche parente à moi. On s'entend très bien, chaque fois avant d'aller à une réunion elle vient me le dire, et quand elle revient aussi d'une réunion, elle vient me dire qu'elle est de retour. Parfois d'ailleurs quand elle me donne une information je communique ça aux gens devant la mosquée, je ne vais pas aux sessions mais moi je suis informé de tout » (le chef de village de Dambou Béri, janvier 2007).

Sur les raisons de l'absence des chefs des villages aux sessions du conseil, les chefs invoquent l'idée d'un manque d'information. Face à cette situation, certains s'en prennent ouvertement aux conseillers.

« En tant que chef de village je n'ai jamais participé aux réunions du conseil. A mon avis s'il faut rendre quelqu'un responsable de cette situation c'est bien le maire qui doit nous informer mais qui ne le fait pas » (un chef de village, novembre 2006)

Le maire reconnaît qu'il n'invite pas explicitement les chefs aux sessions du conseil mais nie en bloc l'idée d'un manque d'information.

« C'est vrai que les chefs des villages ne viennent pas aux sessions, mais dire que c'est parce que l'information ne circule pas, je crois que ce n'est pas juste » (le maire, novembre 2006)

Le maire met ainsi dos-à-dos les chefs et les conseillers

« Je n'ai pas de problèmes avec les chefs pour la simple raison que dès l'installation de la commune, je crois vous l'avoir dit l'année passée, nous avons convoqué une réunion à la maison des jeunes Djado Sékou en présence des ressortissants de la commune tous partis politiques confondus. Et nous avons dit qu'à partir de maintenant il n'y a pas de parti politique, que chacun se mette dans ses affaires et c'est dans ce sens qu'on a sensibilisé les conseillers et les chefs des villages. Jusque là nous n'avons pas enregistré un problème entre un chef de village et un conseiller. Chacun joue son rôle comme il se doit. Quant aux rapports entre le chef de canton et le maire c'est la même chose, nous ne nous sommes jamais mêlés des conciliations faites par le chef de canton. Nous avons toujours demandé qu'il fasse les jugements dans sa cour et que s'il y a des gens qui refusent de se soumettre il n'a qu'à faire appel au maire car nous allons faire appel aux forces de l'ordre pour appuyer le chef de canton. Tous s'est toujours bien passé entre lui et moi. Ici chez nous avant la tenue d'une session on envoie une convocation 15 jours. Et nous avons

demandé à tous les conseillers puisque les points sont inscrits sur la convocation de faire des consultations publiques au niveau des villages pour discuter avec les populations et en présence des chefs des villages. Je leur ai demandé de venir au conseil avec les avis recueillis. Au retour c'est la même chose. Donc normalement les populations et leurs chefs sont informés de ce qu'on fait » (le maire de la commune, novembre 2006).

Sur ce sujet divers élus ne sont pas du même avis que lui.

« Le maire ne dit pas vrai. C'est vrai que certains conseillers font ce qu'ils peuvent pour informer les chefs, mais ceux qui le font le font eux-mêmes. Si c'est vrai ce qu'il dit, pourquoi alors ça ne se fait pas dans tous les villages. A vrai dire parmi tous les chefs c'est seulement le chef de canton qui vient et s'il vient c'est parce qu'il est informé » (un conseiller, novembre 2006).

• *Les relations avec les opérateurs de développement*

Deux projets dominent le milieu du développement des arènes locales à Namaro : le PLCE/BN et le PDLT.

Le PLCE/BN

Le Programme de Lutte Contre l'Ensemblement du Bassin du Niger (PLCE/BN) est mis en œuvre par la Banque Africaine de Développement (BAD). Outre le Niger, il concerne aussi le Mali et le Burkina Faso. Au Niger, son intervention s'étend sur trois communes: la commune de Niamey 3, la commune de Bittinkodji et la commune de Namaro. Dans la commune rurale de Namaro, ses actions couvrent la majeure partie des villages.

« C'est un grand projet qui touche plusieurs villages de la commune » (un paysan de Balati, novembre 2006)

Le programme a son siège à Niamey. Il dispose d'animateurs sur le terrain. Ses activités sont principalement tournées vers la lutte contre la dégradation de l'environnement, avec comme axe central la lutte contre l'ensablement du fleuve Niger. Celle-ci vise à travers la réalisation de diguettes, à fixer les berges des Koris et de la Sirba (affluent) pour empêcher au ruissellement des eaux de pluie de drainer le sable dans le fleuve. Le programme a mis en place dans la commune des comités sur lesquels il s'appuie pour mener ses activités. Ces comités qui reçoivent assez souvent des formations ont pour rôle, la formation et l'encadrement des populations sur le terrain.

« Nous avons des comités avec lesquels on travaille dans presque tous les villages. Ces comités sont suivis par les animateurs et en plus, ils reçoivent des formations que leur donne le programme » (l'animateur du PLCE de Namaro, novembre 2006).

Les élus municipaux sont aussi souvent concernés par les formations. Ainsi, au moment où notre équipe était sur le terrain, la formation dispensée aux membres des structures villageoises a également concerné certains élus parmi lesquels se trouvent le maire et la conseillère de Namaro.

« Ce projet nous appuie beaucoup, il nous donne des connaissances dans divers domaines. C'est en tant que conseillère que je suis là et c'est vraiment bien pour moi » (la conseillère du PNDS, novembre 2006).

L'actualité du PLCE/BN dans la commune se traduit par la récente signature de conventions avec les différentes grappes qui regroupent des comités villageois et inter-villageois. L'importance des moyens dont il dispose (véhicules, moyens financiers importants) fait qu'il est le partenaire le plus cité par les populations.

« Le PLCE est le plus grand projet dans la commune. Il travaille avec nous et il nous finance beaucoup de choses » (une femme de Namaro, novembre 2006)

Le programme finance diverses activités (petit commerce féminin, installation de banques céréalères, etc.) au profit des populations des villages de la commune. Parmi ces activités, il y a par exemple le maraîchage au profit des femmes (Namaro) qui bénéficient de l'encadrement du projet à travers ses animateurs.

« C'est le PLCE qui nous appuie pour faire le maraîchage. Avec ce projet vraiment ça va bien. Pour nous ce projet est plus que le PDLT » (une femme de Namaro, novembre 2006)

Sur la comparaison entre le PLCE et le PDLT, les points de vue des acteurs concernés sont sans équivoque.

« Le PDLT a prévu des opérations de récupération de terre qui n'ont pas eu lieu. Le PLCE dispose de plus de moyens et il couvre beaucoup de villages, ce que le PDLT n'a pas fait » (un enseignant de Namaro, novembre 2006).

Les avis de cette femme conseillère nous en disent plus sur les rapports que la population entretient avec ce programme ainsi que sur la question de l'importance des moyens éventuels dont il dispose.

« Le PLCE est un bon projet. Il fait travailler les gens et il les paye à la fin, à travers le cash for work. C'est un projet qui a beaucoup d'argent. Les animateurs sont dans tous les villages et on dit qu'il va leur donner bientôt des motos pour le travail. J'ai pris part à la formation qu'ils ont organisé à la mairie, et je trouve que les rapports du projet avec la mairie sont bons » (Kadi Maliki, novembre 2006).

Le PDLT

On ne reviendra pas sur la présentation du projet, celle-ci a été déjà faite dans les rapports précédents. Cependant, il n'est pas inutile de rappeler que c'est le PDLT qui a contribué à l'élaboration du plan de développement communal (PDC). De même, le projet a formé les conseillers lors de la mise en place des trois commissions.

« Après la mise en place des commissions, nous avons bénéficié de formations de la part du PDLT » (un conseiller, novembre 2006).

S'agissant des relations du PDLT avec le conseil municipal et les populations dans le cadre d'activités diverses, les enquêtes précédentes nous ont permis de comprendre qu'au niveau des villages de la commune, le projet avait surtout marqué les acteurs locaux par son inactivité (cf. rapport 2005). En termes de résultats, à Namaro comme dans plusieurs autres villages touchés par ses actions, les gens étaient unanimes pour parler d'un bilan insuffisant. Pour ce présent rapport, on voudrait, un an après, porter le regard sur les réalisations du PDLT, et relever ce qu'en pensent à nouveau les populations. Sur le bilan des activités du projet, l'entretien avec le maire résume l'essentiel.

« Avec le PDLT tout ce qui a été prévu a été réalisé, sauf qu'ils nous ont prévu un véhicule mais qui n'est pas encore obtenu. Tout ce qui est équipement des classes et routes, ils ont demandé un apport de 10%. La mairie a pris l'engagement de payer l'intégralité de l'apport de la commune. Par exemple, pour les forages la commune prend 80% et la population 20%. Le siège de la mairie est en chantier et les deux CSI ont été déjà construits. Il n'y a que le véhicule qui n'a pas été acheté par le projet. Et sur ça, ils ont donné des explications, ils nous ont dit les raisons pour lesquelles ça n'a pas été fait » (le maire de la commune, novembre 2006).

Dans les propos de nos interlocuteurs, le bilan du PDLT est jugé globalement positif. Le projet compte à son actif de nombreuses réalisations visibles sur le terrain. Pour divers conseillers, il s'agit d'un succès fort encourageant.

« Les réalisations du PDLT sont encourageantes car beaucoup de choses sont maintenant visibles sur le terrain. Il y a des puits et forages qui sont faits, il y a eu un CSI qui est construit. Le désespoir a donc aujourd'hui laissé place à la satisfaction et c'est vraiment à l'honneur du projet » (le conseiller Hama Yayé, novembre 2006).

Même sentiment de satisfaction du côté des femmes.

« L'an dernier pour le PDLT, il n'y a eu qu'une charrette pour les femmes, aujourd'hui, le PDLT a fait beaucoup de choses. Il a construit des puits et des forages dans les villages. Il a fait des classes, même la mairie c'est lui qui est en train de la faire. Pour ce qui est de la mairie, on peut la voir car c'est sur la route en allant à Koyria » (une femme de Namaro, novembre 2006).

Le chef d'antenne du PDLT exprime aussi sa satisfaction et salue les efforts de certains ressortissants dont les contributions ont permis le versement des parts sociales pour la construction de CSI.

« En lisant votre rapport de l'année passée, j'ai vu que les gens se sont beaucoup pris au projet. Parmi ceux qui critiquaient la lenteur dans le démarrage des activités, il y avait aussi des conseillers. L'année dernière c'était vraiment le désespoir chez certains, mais cette fois c'est la satisfaction qui domine. L'an dernier, partout où je passais on m'interpellait et j'étais trop fatigué de pouvoir expliquer les mêmes choses aux gens. Dans tout ça, il faut féliciter certains ressortissants à l'étranger, qui ont joué un rôle important dans le paiement de parts sociales. Pour les 4 classes du collège et le CSI de Balati, ce sont des ressortissants qui ont versé l'argent. El hadji Tahirou a versé les 2, 5 millions pour le CSI. Ceux qui ont fait ce geste disent qu'ils sont prêts pour d'autres activités » (le chef d'antenne du PDLT, novembre 2006).

Cependant il y a une fausse note dans les rapports qu'entretient le projet avec les populations, les femmes dans certains villages accusent le chef d'antenne d'avoir collecté des parts sociales avec elles, sans qu'aucune activité ne soit réalisée à leur profit.

•Les relations avec les coopératives

Nous avons vu que la coopérative des aménagements hydro-agricoles de Namaro traversait une crise majeure. Le GMP 2, en particulier, celui de Koyria qui abrite le siège de la coopérative mère vivait un conflit. Ce conflit qui existait avant l'installation de la commune avait conduit à la scission du groupement en deux camps dont chacun disposait de son bureau. Chaque bureau menait de son côté ses activités, notamment le stockage et le pesage du riz.

« En ce qui concerne le problème du GMP 2, c'est un problème que nous avons trouvé à notre arrivée. Un bureau avait été mis en place mais les gens l'avaient contesté. Ils ont créé leur bureau à part, et c'est comme ça que les choses fonctionnaient, bon c'est purement politique » (le maire, novembre 2006).

En effet, jusqu'en octobre 2005, c'est-à-dire au moment où nous menions les enquêtes sur le terrain, toutes les initiatives visant à circonscrire la crise se sont soldées par des échecs. Les différents protagonistes du conflit restaient chacun campé sur ses positions, rejetant toutes les propositions de sortie de crise formulées à l'issue des médiations conjointes de la sous-préfecture, de la chefferie de canton et de village, de la direction des coopératives et de l'ONAHA.

« L'ex préfet avec le chef de canton, les équipes de l'ONAHA et de la DAC/POR ont tout fait mais les gens ont refusé de s'entendre » (le maire novembre 2006).

La situation était donc bloquée jusqu'à ce que le maire décide de prendre résolument le problème à bras le corps.

« Moi-même à mon arrivée j'avais entrepris deux missions de médiations avec le préfet d'antan, mais c'était toujours le refus. C'est là que j'ai compris qu'il fallait prendre les choses en main » (le maire, novembre 2006).

Il commença d'abord par dissoudre les deux bureaux, puis il mit en place un bureau de transition pour un mandat de trois mois, à l'issue duquel un nouveau bureau élu sera mis en place.

« Je suis allé à Koyria et j'ai vu le chef de village, puis j'ai écrit au préfet avec ampliation au gouverneur pour demander l'appui des forces de l'ordre, la gendarmerie et la garde républicaine. J'ai tenu une AG au cours de laquelle j'ai dissout les deux bureaux et j'ai mis en place un bureau provisoire » (le maire, novembre 2006).

Le bureau provisoire composé de trois membres (le chef du village de Koyria et les deux conseillers du village, également présidents des deux bureaux dissous) avait pour président le chef du village.

« J'ai mis le chef du village comme président et les deux conseillers étaient membres » (le maire, novembre 2006).

L'une des missions assignées au bureau transitoire était le recouvrement des créances de la coopérative.

« Nous avons donc commencé le recouvrement des anciennes taxes avec le bureau de la coopérative mère. On a situé tous ceux qui doivent de l'argent à la coopérative, on a demandé aux gens de rembourser et ils ont remboursé. Nous avons eu 4.650.000 F CFA avec les exploitants (le maire, novembre 2006).

À l'issue des trois mois accordés au bureau de transition, des élections ont été organisées.

« Le 16 novembre 2006, j'ai écrit au préfet pour l'informer qu'on est prêt pour mettre en place un nouveau bureau. Le préfet est venu m'appuyer avec la gendarmerie et la garde républicaine » (le maire, novembre 2006).

Deux candidats étaient en lice. Youcaba Seyni et Ayouba Illiassou. Le premier est conseiller et président de l'un des deux bureaux dissout et le second est le candidat déclaré de l'autre aile. Le collège électoral comprenait l'ensemble des exploitants (propriétaires de parcelles du GMP 2). Pour voter, les électeurs s'alignaient derrière le candidat de leur choix. À l'issue du scrutin, c'est Ayouba qui fut élu nouveau président du GMP 2. Il obtint 150 voix sur 286. Son adversaire obtint 128 voix.

« On a procédé au vote à main levée. Chaque exploitant se plaçait derrière le candidat de son choix. Sur les 286 votants, le vainqueur a eu 150 voix et l'autre 128 voix. Il y a eu 8 qui n'ont pas voté » (le maire, novembre 2006).

Avant le début des votes, le maire aurait négocié et obtenu des deux candidats leurs engagements à respecter les résultats quel que soit le gagnant.

« Avant d'aller au vote j'ai convoqué une réunion et j'ai dit aux deux candidats qu'il faut qu'ils s'engagent à respecter les résultats après le vote. Ils ont pris l'engagement devant tout le monde de le faire. C'est même les candidats qui ont proposé la façon dont il faut faire ce vote et ils ont renouvelé leurs engagements à finir avec ce problème. Après le vote, le perdant a reconnu sa défaite et est venu saluer celui qui a gagné. Nous les avons prévenus que tout celui qui conteste après, il sera pris et sa parcelle sera retirée. Je crois qu'ils ont compris ça » (le maire, novembre 2006).

Au niveau du GMP et dans le village de Koyria, les uns et les autres semblent aujourd'hui décidés à dépasser leurs divergences et à travailler ensemble. Les propos du chef de village tout comme ceux du candidat élu rejoignent les appréciations du maire. Tous expriment leurs vœux de voir finir le conflit afin de s'adonner au travail productif. Le candidat malheureux partage aussi les mêmes préoccupations et dit accepter les résultats des votes. Toutefois, il accuse le maire de parti pris lors des votes sans plus de précisions. La crise du côté du GMP 2 est-elle vraiment terminée ? Les enquêtes futures nous le diront.

• *Les relations avec les ressortissants*

L'on se rappelle que les ressortissants ont joué un rôle important lors de l'installation de la commune (cf. rapport des enquêtes de suivi 2005). En 2004, ils ont contribué pour une somme de 1.100.000 F CFA au démarrage des activités de la mairie. Par ailleurs, l'appui de ressortissants (à titre individuel) a été significatif dans la réalisation d'infrastructures dans le canton. Ainsi, un commerçant de Bangoukoirey qui réside à Lomé a versé entièrement la part sociale des populations pour la construction d'un CSI du village. Un autre commerçant a contribué de manière significative à la construction du collège.

« Les ressortissants font vraiment de leur mieux pour aider la commune. C'est grâce à certains commerçants que les parts sociales ont été versées pour la construction du CSI et du collège » (le maire, novembre 2006).

Mais l'implication des ressortissants dans les affaires de la commune n'a duré que la période de la mise en place des nouvelles institutions. Certaines personnes parmi lesquelles des élus municipaux critiquent ce désintérêt et prônent l'idée d'une reprise des activités de l'association cantonale en vue de renouer les contacts entre les ressortissants.

« Au début, ils ont fait preuve d'un grand intérêt, ils ont même donné de l'argent, puis après, ils ont cessé. Il faut faire revivre l'association pour que les gens se retrouvent et parlent de la vie de la commune » (un conseiller, novembre 2006).

Il existait à Namaro une association des ressortissants dénommée « *suji* », qui veut dire bénédiction. Celle-ci a fonctionné un moment avant de tomber ensuite dans la léthargie. Les problèmes organisationnels n'ayant pas permis aux membres de surmonter leurs divergences personnelles, aujourd'hui les efforts sont aux tentatives de redynamisation.

« Notre association a marché un moment puis le manque de réunions est venu bloquer les activités. Maintenant, on est en train de voir comment la reprendre » (un ressortissant, novembre 2006).

La nécessité de revitaliser ce cadre de concertation a pour objectif selon plusieurs de ses membres à amener les ressortissants à s'intéresser aux affaires de la commune.

« L'idée que nous avons de faire revivre notre ONG, c'est pour que les gens se retrouvent autour des activités de la commune » (un conseiller, novembre 2006).

Récemment (le 07 janvier 2007), les ressortissants se sont réunis à la maison des jeunes Djado Sékou de Niamey. Lors de cette rencontre, ils ont discuté de plusieurs sujets relatifs à la vie de la commune. Parmi les sujets, la question de la redynamisation de l'ONG, les préparatifs en vue de l'inauguration de l'électricité à Namaro et aussi l'organisation d'une manifestation suite à la promotion au grade de général d'armée d'un ressortissant du canton. Cette réunion présidée par le maire en personne a vu la participation de divers conseillers, ainsi qu'un nombre important de ressortissants (environ 80 personnes).

•Les relations avec les administrés

Pour l'instant, les relations entre la commune et les populations apparaissent principalement dans l'offre de prestations du service d'état civil (établissement de pièces d'état civil, extraits d'actes de naissance et de jugements supplétifs, cartes d'identités nationales) et dans le prélèvement de la taxe municipale. Pour les pièces d'état civil, la mairie dispose désormais d'un service. A l'observation, son agent paraît plus sollicité que les agents des autres services de la mairie. Il reçoit régulièrement des demandes d'établissement de pièces diverses. Les usagers du service d'état civil sont autant de Namaro que des autres villages de la commune. Il enregistre des demandes surtout les jours de marché.

« La plupart des pièces d'état civil se font maintenant à Namaro. Je reçois régulièrement des demandes. Ces demandes me parviennent de partout et c'est surtout les jours du marché » (l'agent d'état, novembre 2006).

S'il y a donc un domaine dans lequel l'avènement de la commune est unanimement salué par les populations, c'est bien celui de la proximité qu'elle a créé entre le service d'état civil et les usagers. Pour ceux qui se souviennent du circuit administratif du temps de la sous-préfecture (il fallait aller jusqu'à Kollo), avec sa complexité et sa lourdeur, l'obtention d'une carte d'identité, d'un extrait d'acte de naissance et d'autres pièces d'état civil étaient un vrai casse-tête pour les populations. Mais aujourd'hui avec l'existence de la mairie, tout cela n'est qu'un lointain souvenir.

« On ne peut pas comparer le temps de la sous-préfecture avec celui de la mairie. Rien que pour une carte d'identité il faut aller à l'époque à Kollo. Et pour aller, il faut avoir de l'argent pour le transport aller retour, donc tu vois rien que là c'est un gros changement » (un habitant de Balati, novembre 2006).

« Je crois que vous connaissez bien là où se trouve Kollo par rapport Niamey non ? Si tu dois quitter ici pour aller là-bas combien il te faut pour le transport ? C'est près de 1500 F, et si tu reviens c'est la même chose. Maintenant, pour une carte d'identité ou un extrait de naissance, tu n'a pas besoin d'aller ailleurs, ça se trouve ici à côté à Namaro » (un paysan de Laata, novembre 2006). »

« On n'a plus besoin d'aller à Kollo pour faire des papiers aux élèves, tout est à Namaro maintenant » (un enseignant de N'Banga sur les sites d'or, novembre 2006).

Pour le versement de la taxe municipale et la taxe d'arrondissement, les chefs des villages expriment le même sentiment de soulagement et saluent l'avènement de la commune.

« Avant l'installation de la commune c'est à Kollo qu'il faut aller pour verser l'argent. Mais aujourd'hui que la mairie est là ça nous a facilité la tâche, c'est vraiment bien pour nous » (le chef de village de Sikiéye, novembre 2006).

III. LA MAIRIE ET SON FONCTIONNEMENT

L'exécutif municipal

À Namaro, l'exécutif communal comprend un maire et deux vices maires. Mais dans la pratique, c'est seulement le maire qui est actif. Ce dernier réside à Niamey⁵ (mais sa famille se trouve maintenant à Namaro) et se rend (selon les propos du concerné) quatre fois par semaine dans le canton. En fait le maire est partagé entre les activités de sa maison de transit et les tâches de la commune.

Quant au premier vice maire, son faible niveau d'instruction et le fait qu'il vit dans un autre village font qu'il est très peu présent dans le fonctionnement de l'institution, même si l'intéressé affirme se rendre souvent à Namaro pour voir comment fonctionne la mairie.

« Je viens souvent pour voir comment fonctionne la mairie » (le premier vice maire, janvier 2007)

Le croisement des informations nous permet cependant de croire à la version contraire.

« C'est seulement le maire qui vient dans la semaine. À part lui, aucun des deux vices maires ne vient ici si ce n'est pas pendant les sessions » (un enseignant de Namaro, novembre 2006).

Le second vice maire s'occupait au début de l'installation de la commune de la centralisation des taxes recouvrées. À ce titre, il se rendait l'an passé tous les jours de marché à Namaro. Mais depuis l'existence d'un receveur municipal, il a été déchargé de cette fonction. Il réside en permanence à Niamey où il est propriétaire d'une boutique de matériels électriques à laquelle il consacre l'essentiel de son temps et ne se rend à Namaro que pendant les sessions ou dans le cadre d'activités privées.

•Profils du maire et des deux vices maires

Profil du maire

Fils d'un douanier à la retraite, marié et père de deux enfants, le maire de la commune rurale de Namaro est né le 23 janvier 1971 à Yoreyzékoira (Namaro). Il est militant du MNSD. Il a effectué ses études primaires à l'école Sabon Gari (Niamey) de 1978 à 1982 et à l'école primaire de Torodi de 1982 à 1985, où il obtient le CFEPD. En 1985, il est orienté au collège de Say. Puis il effectue son transfert pour le CEG 4 de Niamey. Il est admis au BEPC en 1991. Ensuite, il entre à l'école de transit de Dakar (APD) d'où il sort avec son diplôme de déclarant en douanes. Il effectue plusieurs stages en vue de l'obtention de son agrément : au bureau de douanes de Tahoua d'abord en 1996, puis au bureau de douanes de Niamey rive droite ensuite en 1997. La même année, il est nommé chef de la société TAL transit Niger. En 2002, il se voit confier la direction de l'antenne de Torodi de la société. Enfin en 2003, il obtient son

5 L'on se souvient que l'an dernier le maire se rendait à Namaro seulement les samedis, jours du marché du village.

agrément de transitaire et s'associe avec un de ses cousins. En 2004, il est élu conseiller municipal.

Côté militantisme politique, il a adhéré au MNSD en 1996, parti auquel il est resté fidèle jusqu'à son élection au poste de conseiller en 2004. Dans le parti, il était simple militant et n'a jamais occupé de poste même au sein des structures locales du parti. Lors des élections locales, il était à Torodi lorsque les militants de la structure locale du parti ont dépêché une délégation pour lui demander d'être leur candidat. Ce qu'il accepte mais après avoir demandé les conseils de son père.

Profil du 1^{er} vice maire

Ancien SG de la coopérative laitière de Dambou Béri et ancien SG du GMP de la coopérative rizicole de Namardé Goungou, Y.A est marié (une femme) et père de sept enfants. Agé de 53 ans, il est né à Bangoukoirey (Namaro) village où il réside actuellement et où il a fréquenté l'école jusqu'en classe de CM2. Son activité principale est l'agriculture. Il allait jadis en exode (Lagos et Cotonou notamment), mais depuis quelques années, il n'y va plus compte tenu de son âge. Il s'est engagé en politique depuis le début du multipartisme (1991). Il a commencé au MNSD parti auquel il est toujours resté fidèle. Selon Y.A, il n'a pas fait le choix de devenir conseiller : tout s'est décidé en son absence par les structures locales du parti.

Profil du 2^{ème} vice maire

Marié et père de 3 enfants, Abdou Idrissa est le plus jeune élu du conseil après le maire et la conseillère du PNDS (Kadi Maliki). Il est né en 1970 à Tchapte Tondey, village administratif du canton de Namaro, où il a effectué ses études primaires. Après son admission au CFEPD (certificat de fin d'études du premier degré), il entre au CEG (collège d'enseignement général) à Kolo en 1984. Admis en 1989 au BEPC (brevet d'études du premier cycle), il est orienté la même année au CET (collège d'enseignement technique) Issa Béri (Niamey) où il obtient en 1993 le diplôme d'aptitude professionnelle (DAP) en électronique.

Militant du MNSD, le deuxième vice maire a d'abord été à l'ANDP puis au PNDS avant de se retrouver au Mouvement National pour la Société de Développement (MNSD). Côté activités professionnelles, il est propriétaire d'une boutique de matériels électriques au marché de Yantala.

Des moyens limités en infrastructures et en matériels

La commune de Namaro qui s'installe en 2004 dans le paysage institutionnel local n'a pas encore de locaux propres. C'est en attendant la construction d'un siège (dont les travaux sont en cours) qu'un ressortissant commerçant (militant du MNSD) basé à Niamey a mis à sa disposition un local. Au début, seul le maire disposait d'un bureau. Avec le recrutement d'un SG et la mise à la disposition de la commune de deux agents par l'Etat (un agent d'état civil et un receveur municipal), trois bureaux supplémentaires sont devenus opérationnels. Ce qui porte à quatre le nombre de bureaux.

Mais contrairement à certaines communes (mêmes rurales), à Namaro aucun des deux vices maires ne dispose de bureau. De l'avis de nombreux interlocuteurs, cette situation montre des moyens d'infrastructures limités. A cela, s'ajoute une faiblesse en ressources humaines.

« Seul le maire, le SG et le receveur ont des bureaux. On devrait au moins prévoir un bureau ne serait-ce que pour un des deux vices maires. Comme ça, quand le maire n'est pas là il peut le remplacer. S'ils avaient un bureau les vices seront obligés d'être là de temps en temps. Mais sans

bureau je ne vois pas ce qu'ils vont venir faire. A mon avis il vaudrait toujours mieux plus d'un membre de l'équipe dirigeante sur place qu'un seul » (un ressortissant, novembre 2006).

Par ailleurs, les équipements disponibles paraissent insuffisants : chaises, bureaux, armoires. A cela, il faut ajouter un manque de machine à écrire et l'absence de moyens de transport (véhicule).

Une faiblesse : le manque de ressources humaines qualifiées

Cette faiblesse s'observe à deux niveaux : la qualité des élus et le niveau du personnel administratif.

La qualité des élus

L'exécutif qui préside actuellement à la tête de la commune n'a pas d'expérience administrative. Pour mener à bien le travail, le maire s'appuie sur trois agents: le SG, l'agent d'état civil et le receveur. Ces agents effectuent le travail dans une certaine dynamique avec le maire. Mais ce dernier continue à chercher ses marques dans un nouveau cadre institutionnel qu'il découvre lui-même pour la première fois.

« Entre le maire et ses deux vices maires personne n'a d'expérience administrative en matière de gestion des affaires communales » (un conseiller, novembre 2006).

S'agissant du reste des conseillers, bien qu'ils soient assez nombreux à être alphabétisés, la plupart d'entre eux ne savent pas prendre de notes au moment des réunions. De ce fait, peu d'entre eux ont réellement conscience de leur nouvelle fonction.

« Dans un conseil où beaucoup ne comprennent pas ce qu'on dit c'est un problème. L'autre gros problème de notre mairie, c'est également le personnel » (un ressortissant, janvier 2007).

Le niveau du personnel administratif

Concernant le personnel administratif, la commune dispose d'un SG, d'un receveur municipal, d'un agent d'état civil et de plusieurs autres employés subalternes (planton, pépiniériste etc.) qu'elle hérite de l'ancienne sous-préfecture. Le SG n'a pas assez d'expérience en matière de gestion administrative. En effet, c'est un enseignant retraité. Les nombreuses observations des élus pendant la session qui révèlent des difficultés dans l'élaboration du PV de la réunion précédente, renforcent les discours de divers enquêtés sur les capacités administratives du personnage.

« Un SG d'une mairie c'est en principe la mémoire de l'institution, il doit être plus fort que son maire. Ici à Namaro ce n'est pas le cas. Il semble que ce dernier a beaucoup de difficultés pour même élaborer des PV des réunions, en plus la mairie n'a pas encore de secrétaire municipal pour aider le maire » (un enseignant de Namaro, novembre 2006).

L'absence d'un secrétaire municipal se fait réellement sentir. Ainsi comme le souligne le maire lui même, à défaut d'un secrétaire c'est le receveur qui fait tout le travail. Il est prévu dans le budget 2007 le recrutement d'un agent pour pallier à ce manque.

« On envisage le recrutement d'un secrétaire municipal dans le budget 2007. Une fois que c'est fait, ça va soulager le receveur » (le maire, novembre 2007).

Les ressources financières de la commune et leur mobilisation

•Les principales sources des recettes

Le tableau ci-dessous offre une vue d'ensemble du bilan fiscal de la commune pour 2006. Comme le montre Olivier de Sardan (*cf.* Rapport de suivi 2005), la commune rurale de Namaro repose sur un gisement fiscal important. Les quatre principales sources de recettes de la mairie sont par ordre d'importance, la taxe d'arrondissement (11.203.650 F.CFA), les taxes sur le marché (1.045.150F.CFA), la taxe d'identification des animaux (987.600F.CFA) et la taxe d'abattage (935.000C.CFA).

*LES POUVOIRS LOCAUX ET LE RÔLE DES FEMMES DANS LES ARÈNES LOCALES
A L'HEURE DE LA DÉCENTRALISATION*

Tableau n° 3 : Situation des recouvrements au 31/12/06

Libellé	Prévision	Recouvrement	Reste	% recouvrement
Taxe municipale	19.382.164	11.203.650	8.178.514	57,80%
Patente	291.000	616.750		211,94%
Licences	50.000		50.000	0%
Taxe sur charrettes	1.400.000	539.200	860.800	38,51%
Taxes cyclomoteur et vélos	440.000	558.350		126,89%
Taxes colporteurs	150.000	36.000	114.000	24%
Taxes de marché	2.500.000	1.045.150	1.454.850	41,80%
Taxes abattage	312.000	935.000	218.500	299,67%
Taxes spectacle	50.000	3000	47.000	6%
Frais séquestre fourrière	600.000	916.900		152,82%
Taxes fourrière	100.000	13.000	87.000	13%
Taxe Routière	500.000	112.500	387.500	22,5%
Identification animale	1.560.000	987.600	572.400	63,30%
Frais de signature	500.000	104.200	395.800	
Taxes piscicoles	400.000		400.000	0%
Recettes forestières	200.000		200.000	0%
Taxes domaniales	600.000		600.000	0%
Taxes carrière	100.000		100.000	0%
TOTAL	29.135.164 F.CFA	16.229.800 F.CFA	1.290.536 F.CFA	55,70%

Source : service financier de la mairie

La taxe d'arrondissement

La taxe d'arrondissement est un impôt direct qui s'applique à tous les villages de la commune. Son montant s'élève à 700 f.cfa par contribuable. Son recouvrement relève de la responsabilité des chefs de villages. Selon les chiffres du tableau, c'est la taxe la mieux perçue de toutes les taxes, malgré l'existence de plusieurs années d'impayés. Pour l'année 2006, avec des prévisions de 19.382.164 F CFA), les recouvrements étaient de l'ordre de 11.203.650 F.CFA, soit un taux de réalisation de l'ordre de 58%.

La taxe de marché

Elle est perçue sur les installations à caractère commercial au niveau du marché de Namaro (c'est le seul que compte la commune) et sur les sites aurifères de N'Banga, où les activités économiques et commerciales connaissent une relative importance. Le montant de la taxe de marché est variable et se situe entre 50 et 100 F.CFA par étale. Elle est perçue par des collecteurs recrutés par les autorités communales, en remplacement des percepteurs choisis par

la chefferie, notamment le chef de canton. Au total, une dizaine de collecteurs s'occupent de la perception. Les collecteurs sont munis de carnets. Les versements sont individuels et s'effectuent auprès du receveur municipal contre une remise de 10%. La taxe de marché est la seconde ressource importante de la commune, après la taxe d'arrondissement. Cependant son recouvrement n'est pas satisfaisant. L'insuffisance dans l'encadrement des collecteurs et l'absence de statistiques provoquent une perte de ressources. Sur des prévisions de 2.500.000 F.CFA, moins de la moitié a été effectivement recouvrée (1.045.150 F.CFA), soit 41, 80%

La taxe d'identification

Les montants sont en général les mêmes que ceux pratiqués sur les marchés des autres communes du département. Elle est de 500 F.CFA pour les gros ruminants, et 200 F.CFA pour les petits. Elle est perçue en collaboration avec les intermédiaires du marché. Mais l'implantation du marché sur un espace non clôturé ne facilite pas le contrôle sur les entrées et sorties d'animaux. Le manque de clôture favorise les évasions et rend même difficile voire impossible l'établissement de toutes statistiques fiables. Mais malgré ces difficultés, l'écart entre les prévisions et les recettes en 2006 montre que c'est l'une des taxes les mieux recouvrées. Sur une somme de 1.560.000F.CFA de prévisions, 987.600 F.CFA ont été recouverts, soit 63, 30%. Compte tenu du niveau des recouvrements en 2006, les mêmes prévisions sont reconduites en 2007.

La taxe d'abattage

Elle est perçue par animal abattu et est de 200F.CFA pour les petits ruminants et de 500 F.CFA pour les gros. Sa perception s'effectue au niveau de l'abattoir (seul le village de Namaro en est doté) et est assurée par l'agent d'élevage. Ce dernier est basé dans un autre village de la commune (Bangoukoirey) et ne se rend à Namaro que les jours de marché. Selon le maire de la commune, l'institution de la taxe d'abattage devrait permettre de procurer à la commune des ressources financières pour entreprendre la réfection de l'abattoir. Au vu du nombre de têtes d'animaux abattus par jour à Namaro, on est tenté de dire que ce secteur est fiscalement peu productif. Mais lorsqu'on compare les prévisions (321.000F.CFA) aux recettes (935.000F.CFA) en 2006, il y a de quoi modérer le jugement. L'activité d'abattage est difficile à contrôler dans les communes rurales. Il existe dans tous les gros villages des bouchers, mais le manque de moyens et l'absence de statistiques rendent le contrôle du secteur très aléatoire. En outre, le développement de l'abattage clandestin est une pratique très répandue dans les campagnes. Ce qui présente un danger pour la population quand on sait qu'il n'y a pas de contrôle sanitaire sur la viande consommée.

Les quatre rubriques mentionnées ci-dessus (taxe d'arrondissement, taxe de marché, taxe d'identification et taxe d'abattage) représentent à elles seules 14.171.400 F.CFA du montant des recouvrements sur des recettes annuelles de 16.229.800 F.CFA, soit l'équivalent de 87% des sommes recouvrées. A ces taxes, s'ajoutent les frais de séquestre fourrière dont les recouvrements (916.000 F.CFA) sont nettement supérieurs aux prévisions (600.000 F.CFA) en 2006.

•La mobilisation des ressources

La mobilisation des ressources est assurée par l'agent du service financier de la mairie. Ce dernier est appuyé par les collecteurs de taxes. Les autorités communales (notamment le maire) contribuent aussi à la mobilisation des ressources à travers l'organisation de réunions et les sensibilisations menées auprès des contribuables.

Le service financier et son fonctionnement

Le fonctionnement du service financier de la mairie repose sur l'existence d'un seul agent : le receveur municipal. C'est ce dernier qui supervise les collecteurs de taxes, reçoit les versements et effectue les enregistrements.

« Je suis le seul agent qui fait le travail. Je reçois les versements des collecteurs et j'effectue en même temps les enregistrements. Le problème c'est qu'il faut chaque fois avoir à l'œil les percepteurs, il faut veiller sur eux et suivre de près. Il faut encadrer les percepteurs sur le terrain. La perception des taxes est un travail délicat. Le moindre laisser aller ou bien si vous laissez les gens faire ce qu'ils veulent ça peut remettre en cause toutes les recettes d'une année. A mon avis c'est pourquoi il faut assez souvent organiser le système » (le receveur, novembre 2006).

Outre l'organisation du système de collecte des taxes (suivi des collecteurs), le receveur s'occupe aussi d'autres tâches traditionnelles allant de l'élaboration du budget au conseil donné au maire en matière financière, en passant par la fonction de secrétaire municipal qu'il occupe en l'absence d'un agent à ce poste.

L'organisation du système de collecte des taxes

Le conseil municipal a retenu la nécessité d'apporter un certain nombre de réformes. Mais ces réformes touchent moins la nature et les montants des taxes que le mode de perception ou de recouvrement. Ainsi, c'est dans un souci de rentabilité que les nouvelles autorités communales ont dès leur installation remplacé tous les anciens percepteurs par de nouveaux apparemment recrutés « sur la base de leur intégrité et leur dévouement ». C'est sur ces nouveaux acteurs que reposent désormais l'augmentation ou la diminution des recettes fiscales de la commune, tout au moins en ce qui concerne les impôts indirects. De l'avis du maire comme de celui du receveur municipal, le changement de percepteurs a permis d'enregistrer des résultats probants.

« Pour comprendre qu'il y a eu un changement dans les recettes il faut simplement voir ce que la commune encaissait avant et ce qu'elle gagne maintenant. Je n'ai pas les chiffres en tête mais je vous dis que la différence est nette » (le maire de la commune, novembre 2006).

« Le rendement avec les nouveaux collecteurs est nettement meilleur à celui des anciens. Mais il faut vraiment beaucoup de vigilance pour continuer car on peut faire plus, les taxes sont les principales ressources de la commune, sans ces taxes de marché et l'impôt on ne peut rien réaliser » (le receveur municipal, novembre 2006).

La taxe municipale quant à elle est restée en marge de toute forme de restructuration. Elle est toujours perçue par les chefs de villages. Mais à la différence de ce qui se faisait avant (au temps de la sous-préfecture), les versements s'effectuent aujourd'hui non pas à Kollo mais sur place, à Namaro, auprès du receveur de la mairie. Ce secteur fait l'objet d'une grande attention de la part des autorités municipales en raison de sa contribution significative dans les recettes budgétaires de la commune. Les autorités administratives communales (le maire) et départementales (le préfet) ainsi que les autorités coutumières (chefs de canton et chefs de villages) s'investissent grandement dans la recherche de voies et moyens devant permettre la mobilisation de ressources.

Le rôle des autorités locales dans la mobilisation des fonds

Les autorités toutes catégories confondues (préfet, maire, chef de canton préfet et chefs des villages) jouent un rôle non négligeable dans la mobilisation des ressources. Pour la taxe d'arrondissement par exemple, le maire organise régulièrement des réunions et rencontres avec la chefferie coutumière autour du recouvrement. Les autorités coutumières maintiennent leurs prérogatives dans la perception de la taxe d'arrondissement et continuent d'être des acteurs privilégiés dans sa mobilisation. Leurs performances dans ce domaine sont diversement appréciées. Pour certains, les taux de recouvrement (11.203.650 F.CFA) sur 19.382.164 F.CFA de prévisions autorisent à dire que les chefs ne font pas beaucoup d'efforts auprès de leurs administrés pour les inciter à payer. Pour d'autres, ce sont là des efforts qu'il faut tout de même saluer, tout en les incitant à faire plus. La taxe d'arrondissement représente environ 67% du budget de la collectivité.

Mais il faut dire que la raison d'être de la mobilisation des chefs coutumiers autour de cette question trouve son fondement dans les « pourcentages » qu'ils doivent percevoir sur les recettes recouvrées et qui représentent un intérêt financier non négligeable.

A Namaro, comme dans la plupart des communes du pays, la mobilisation de la taxe d'arrondissement est pour beaucoup tributaire de la situation agricole. L'agriculture est la principale source de revenus des contribuables en milieu rural. La pluviométrie étant assez souvent faible, les récoltes engrangées dans la zone ne permettent pas toujours de faire face aux besoins alimentaires de la population.

« Notre zone connaît assez souvent des mauvaises campagnes. Quand il n'y a pas de mil, il est difficile d'amener les gens à payer l'impôt » (le chef de village de Balati, novembre 2006).

Le maire trouve insuffisant l'argument des mauvaises récoltes pour ne pas s'acquitter de l'impôt et estime que la relative bonne perspective sur l'issue de l'année passée et l'existence des aménagements agricoles lui permette d'insister auprès des populations, en particulier celles de la zone du fleuve propriétaires de parcelles de riz.

Hormis l'impôt et les diverses taxes ci-dessus évoquées, la commune doit normalement bénéficier de ressources provenant des sites aurifères. A ce niveau, la mairie perçoit régulièrement les taxes liées aux activités économiques menées sur les sites. Par contre, pour tout ce qui concerne les taxes liées à l'exploitation aurifère, c'est le ministère des mines qui encaisse l'argent et il semble qu'un compromis est désormais trouvé sur cette question. Ce compromis permet le versement sur les sommes recouvrées d'un certain pourcentage à la commune par le ministère.

Les espaces de dysfonctionnements

Le dysfonctionnement des recettes municipales peut se constater en regardant les performances réalisées. En 2006, le taux de recouvrement fiscal de la mairie est de 29,13%. Ce faible pourcentage est imputable en partie au fait que bon nombre de contribuables échappent à la fiscalité, occasionnant ainsi d'importants manques à gagner pour la commune. Les manques à gagner sont observables dans le recouvrement de diverses taxes: taxes piscicoles, recettes forestières, taxes perçues sur les carrières, taxes sur les domaines, etc... En 2006, la contribution de ces différents rôles est nulle en termes d'apport au budget de la collectivité. Les manques à gagner sont aussi observables au niveau des taxes sur les charrettes et la gare routière. A la gare routière par exemple, les ressources sur les transports en commun ne sont pas entièrement perçues. En effet, sur des prévisions de 600.000 F.CFA, seulement 112.500 F.CFA ont été perçues. Sur les charrettes, les recouvrements sont de 539.200 F.CFA pour des prévisions de 1.400.000 F.CFA, occasionnant un manque à gagner de l'ordre de 860.800 F.CFA.

Mais en dépit du manque d'organisation qui caractérise la perception des taxes en général, certains secteurs restent malgré tout un gisement important pour la commune. Ainsi, concernant les frais de séquestre fourrière par exemple, les recettes ont été de 916.900 F.CFA, dépassant ainsi largement le montant des prévisions (600.000 F.CFA). Il en est de même pour les taxes sur les colporteurs et vélos pour lesquelles on a enregistré 558.350 F.CFA de recettes pour des prévisions inférieures de (440.000 F.CFA).

Le budget 2007 de la commune

Après un budget 2006 de 29.135.164 F.CFA, le budget de la commune de Namaro s'élève à 37.801.514 F.CFA en 2007, soit une hausse de 8.666.350 F.CFA. Mais vu les prévisions et recettes de 2006, ces chiffres peuvent paraître irréalistes. Sur les 29.135.164 F.CFA de prévisions, les recouvrements n'étaient que de 16.229.800 F.CFA. Comme pour le budget précédent, en 2007 également ce sont les salaires (1.861.363 F.CFA), les indemnités toutes catégories confondues (3.523.844 F.CFA) et autres charges diverses (remises et primes, fêtes de réception, etc...) qui occupent une part importante du budget. La part réservée aux investissements est restée très marginale.

•Les dépenses de la commune

Le budget de la commune était autrefois élaboré à Kollo (ancien chef-lieu d'arrondissement aujourd'hui érigé en département). C'était à la sous-préfecture qu'incombait avant la responsabilité de l'élaboration du budget. Auparavant, l'élaboration des budgets s'effectuait sans tenir compte des réalités locales.

« Auparavant on ne pouvait pas parler de vrais budgets .Pour faire les budgets de l'arrondissement, les sous-préfets à l'époque n'en faisaient qu'à leur tête. A l'époque les potentialités des collectivités étaient soit sous évaluées, soit on grossit les chiffres et c'est toujours à la fin qu'on se rend compte des choses. Pour Namaro, je peux dire que c'est seulement en 2006 qu'on peut parler de vrai budget pour la commune » (le receveur municipal, novembre 2006).

En effet, le budget 2006 est le premier budget autonome de la commune. On entend par autonomie budgétaire le fait que le budget de la collectivité ait été élaboré pour la première fois sur place et par le receveur municipal. Le tableau ci-dessous nous donne un aperçu de la nomenclature budgétaire en termes de dépenses engagées à la date du 31 décembre 2006, c'est-à-dire à la fin de l'exercice budgétaire.

Au vu des chiffres contenus dans ce tableau, on constate que les dépenses de la commune en 2006 ont concerné principalement les activités suivantes : indemnités diverses (3.450.000 F.CFA), remises et primes (2.384.689 F.CFA), salaires du personnel (1.736.363 F.CFA), transport (1.040.139 F.CFA), fêtes et réception (inclues activités culturelles) (678.550 F.CFA), état civil et recensement (1.830.000 F.CFA), police et sécurité (522.800 f.cfa), fournitures de bureau (593.139 F.CFA), fonds politiques (100.000 F.CFA). Ces rubriques ont englouti 12.421.423 F.CFA sur les 16.229.800 F.CFA mobilisés, soit 77% des recettes réalisées.

Tableau n°4 : Situation des dépenses engagées au 31/12/06

Libellé	Prévision	Dépenses	Disponible	% réalisation
Indemnités de session	700.000	261.344	438.656	37,33%
Indemnités de déplacement	200.000	22.500	177.500	11,25%
Matériel et fournitures	100.000		100.000	0%
Fais de transport	150.000	20.000	130.000	13,33%
Entretien salle conseil	50.000	10.200	39.800	20,40%
Salaires permanents	2.500.000	1.711.363	788.637	68,45%
Salaires temporaires	150.000		150.000	0%
Charges sociales	365.000		365.000	0%
Indemnités diverses	3.450.000	3.240.000	2.110.000	93,91%
Frais médicaux	100.000	61.132	38.868	61,13%
Matériel et mobilier de bureaux	100.000		100.000	0%
Fournitures de bureau	500.000	393.150	106.850	78,63%
Frais de transport	1.200.000	1.000.139	179.861	83%
Eau électricité gaz	100.000	20.000	80.000	20%
Remises et primes	2.384.689	2.306.583		97%
Fêtes de réception	586.250	556.550	2.9700	94,93%
Fonds politiques du maire	315.250	100.000	251.250	31,72%
Biens de chefferie	300.000	50.000	250.000	16,66%
Etat-civil et recensement	1.837.152	1.830.000	7.152	96,61%
Police sécurité	300.000	622.800	77.200	208%
Activités culturelles	50.000	22.000	28.000	44%
Contribution préfecture	250.000	56.234	193.766	22%
Programme spécial	300.000		300.000	0%
Versement au fonds de réserves	13.110.823	7.685.950	5.424.873	59%
Total	29.135.164 F.CFA	19.969.945 F.CFA	9.165.219 F.CFA	69%

Source : service financier de la commune

Certaines rubriques du tableau méritent d'être détaillées et expliquées pour faciliter la compréhension : « indemnités diverses, fonds politiques, biens de chefferie, contribution de préfecture, programme spécial, versement au fonds de réserves ».

- Les indemnités diverses

Les indemnités diverses constituent la plus grosse part des dépenses budgétaires de la commune. Elles incluent les indemnités du maire et des deux vices maires.

- Les fonds politiques

Comme pour le président de la République, le président de l'Assemblée Nationale et le premier ministre, il est prévu sur le budget communal des fonds politiques pour le maire

*LES POUVOIRS LOCAUX ET LE RÔLE DES FEMMES DANS LES ARÈNES LOCALES
A L'HEURE DE LA DÉCENTRALISATION*

(315.250 f.cfa de prévisions en 2006). Il s'agit d'une somme d'argent qu'il peut dépenser sans être obligé de se justifier sur son utilisation.

- Les biens de chefferie

C'est de l'argent prévu pour l'entretien des palais et des monuments des chefferies (chefferies de canton, de province, sultanats). Mais à Namaro où il n'existe aucun monument historique. Selon les partisans du chef, l'affectation de l'argent à la chefferie (300.000 f cfa de prévision) se justifie par le fait que cette dernière reçoit et héberge des étrangers au nom de la commune

- La participation au fonctionnement de la préfecture

A Kollo, les communes participent au fonctionnement de la préfecture. Officiellement, l'argent sert à payer le chauffeur du préfet. Ainsi à Namaro, les prévisions en 2006 étaient de 250.000 F.CFA, mais seulement 56.234 F.CFA, ont effectivement été décaissés.

- Le programme spécial

C'est la contribution de la commune lorsqu'elle bénéficie de la réalisation d'infrastructures au titre du programme spécial. En 2006, le conseil municipal de Namaro a prévu 300.000 F.CFA pour cette rubrique.

- Le versement au fond de réserves

Le versement d'argent au fond de réserves sert à alimenter un compte ouvert au trésor au titre de la commune. Selon les explications reçues, il s'agit d'un fond de sécurité ou fond de réserves auquel la commune peut recourir en procédant à des appels de fonds, c'est-à-dire des retraits en cas de besoin.

Le tableau qui suit est un récapitulatif des réalisations budgétaires en termes de recettes et de dépenses pour l'année 2006.

Tableau n° 5 : Réalisations budgétaires en 2006

Rubriques	Prévisions	Exécutions	Taux de réalisation
Recettes	29135164 F.CFA	16229800 F.CFA	56%
Dépenses	29099164 F.CFA	19969945 F.CFA	69%

Source : service financier de la mairie

De façon générale, ce que montre ce tableau, ce sont des dépenses excessives par rapport aux recettes. Ainsi, pour 16.229.800 F.CFA de recettes, les dépenses sont de 19.969.945 F.CFA. Pour combler le déficit, le maire a eu recours à des appels de fonds à partir de l'agent (fonds de réserves) dont dispose la commune au niveau du trésor national. La réalité de l'utilisation budgétaire se traduit donc par un dépassement vivement critiqué par le conseil lors de sa session. Selon divers conseillers, ces dépassements budgétaires sont susceptibles d'être assimilés à des détournements. C'est cette situation qui a amené les élus à demander la mise en place d'un comité chargé de mener des audits financiers internes. Ces audits cibleront selon les initiateurs certains secteurs bien précis de la gestion de l'exécutif sur lesquels le conseil souhaite avoir des précisions.

L'opération de vente de céréales à prix modérés

Les populations de Namaro se disent les oubliés des différentes opérations de distributions gratuites de vivres. Mais selon le maire, en 2004 comme en 2005, sa commune a reçu des distributions gratuites. Il faut dire que ces différentes opérations de distributions de céréales n'ont concerné que les populations de la zone de Sirba, considérée comme la zone la plus vulnérable par rapport à la zone du fleuve productrice de riz.

« En 2004, il y a eu des tonnes de mil de même qu'en 2005. Mais les distributions n'ont touché que les 10 villages de la zone Sirba qui ont été déficitaires à cause des criquets qui ont ravagé les cultures » (le maire, novembre 2006).

En septembre 2006, la commune a reçu de la cellule de crise alimentaire (CCA) 50 tonnes de sorgho sous forme de vente à prix modéré. La gestion de ce stock était localement coordonnée par la mairie qui a associé les différents chefs des villages à la vente. Dans chaque village, la vente était assurée par le chef de village qui se chargeait d'effectuer les versements auprès de la mairie.

« Le premier versement que je suis allé faire ça à la mairie c'était 110.000 F.CFA. La deuxième fois un certain Issoufou qui travaille à la mairie est ici et je lui donné 40.000 F.CFA. J'ai vendu d'abord 11 sacs en raison de 10.000 F.CFA le sac, et ensuite j'ai vendu 4 sacs. Maintenant il ne reste que 5 sacs et je ne pense pas que ça puisse intéresser les gens puisque tout le monde a à manger » (le représentant du chef de village de Lata, novembre 2006).

Concernant l'impact de la vente à prix modéré, tout le monde est unanime pour dire que le geste est venu trop tardivement pour qu'il ait pu avoir un quelconque effet.

« On nous a donné 20 sacs de sorgho. On a d'abord vendu 11 et il restait 9, il j'ai vendu 4 et il reste maintenant 5. C'est nous-mêmes qui avons payé les frais de transport des sacs pour les acheminer de Namaro à Ici. On vendait par « tiya » et la tiya était à 300 f.cfa. On nous a dit de vendre le sac à 10.000 F.CFA, mais dans certains cas, le sac ne fait pas ce montant, et il a fallu qu'on complète nous même car les sacs ne sont pas tous pleins. Les sacs on nous les a amené en fin septembre. Quand ils ont apporté les sacs les gens ont déjà commencé les récoltes et donc ça n'a pas intéressé les gens » (le représentant du chef de village de Lata, novembre 2006).

Nous ne disposons pas d'éléments d'informations sur la destination précise de l'argent issu de cette vente à prix modérés de céréales. Du côté de la mairie, on précise simplement que l'argent est collecté puis retourné à la CCA. Cependant, des informations pas assez fiables font état de l'utilisation des fonds par le maire pour payer les arriérés de salaires du personnel. Sur l'origine de l'argent qui aurait servi à éponger ces arriérés de salaires, le maire affirme qu'il a utilisé son argent personnel pour résoudre le problème en attendant qu'il y ait des ressources pour le rembourser.

Le problème de la drogue et autres stupéfiants

L'enquête de référence (2004) a mis en évidence la présence massive de drogue et autres stupéfiants dans les arènes locales à Namaro. Les consommateurs sont en général des hommes, mais les jeunes filles aussi s'y adonnent de plus en plus. Le marché de Namaro est depuis longtemps réputé pour être une source de ravitaillement de la capitale en chanvre indien. Mais l'existence des sites aurifères a aussi contribué à amplifier la circulation de la drogue dans le village (et dans toute la zone). Ces sites sont d'ailleurs reconnus comme des centres à fort taux de commercialisation et de consommation du produit.

La publication du rapport du Lasdel a interpellé les autorités municipales qui ont décidé d'agir en prenant des mesures pour lutter contre ce phénomène. En quoi consistent ces mesures? Le maire explique.

*LES POUVOIRS LOCAUX ET LE RÔLE DES FEMMES DANS LES ARÈNES LOCALES
À L'HEURE DE LA DÉCENTRALISATION*

« Ce qui nous a réveillé, c'est surtout votre premier rapport à travers lequel vous avez fait ressortir tous les problèmes de la commune, notamment cette histoire de consommation de drogue. J'ai donc convoqué une première réunion avec tous les chefs de famille dans le village, les chefs de quartiers et le chef de canton aussi faisaient partie. Je leur ai dit qu'à partir d'aujourd'hui, nous allons prendre des dispositions pour tout jeune qui sera pris en train de consommer la drogue. Nous avons dit aux parents que nous allons l'envoyer en prison. Il en est de même pour les vols qui sont devenus courants dans le village. Nous avons donc choisi des gens qui font des patrouilles la nuit pour voir s'il y a des voyous qui ne respectent pas ce qu'on a dit. Ensuite, j'ai fait le déplacement moi-même à Niamey pour voir le DG de la police, je lui ai expliqué la situation, il m'a mis en contact avec le coordonnateur, qui a son tour a mis à ma disposition 10 éléments de la police qui sont venus enquêter à Namaro pendant 15 jours. Durant ces 15 jours, ils ont démantelé le réseau et le fournisseur qui alimente le village de Namaro. Il a été arrêté et transféré en prison. J'ai encore convoqué une deuxième réunion pour dire que voilà la personne qui alimente les jeunes en drogue est en prison et que tout celui qui sera pris va subir la même chose. Maintenant que tout ça est fait, les patrouilles ont cessé et la police a arrêté ses enquêtes. Le vol aussi a cessé car maintenant même si vous déposez un objet dehors personne ne va le toucher. Pour les jeunes j'ai pris des gardes fous. Maintenant les jeunes qui consommaient la drogue, je les ai réunis en comité villageois pour lutter contre l'insalubrité dans le village. Ils ont une caisse alimentée par les 50 F.CFA qu'ils prennent chaque lundi avec chaque chef de famille. Ils font le balayage dans les quartiers du village et chaque vendredi le balayage de la mosquée du vendredi. On a juste arrêté pour la saison des pluies, mais maintenant que la saison est finie je vais bientôt les réunir pour que les activités reprennent. Pour savoir qui consomme la drogue, nous avons fait en sorte que les jeunes se contrôlent entre eux. Quand un jeune se soule pour venir dans le groupe, il est amendé, s'il persiste on l'écarte du groupe et s'il récidive on l'amène à Koutoukalé pour le redresser 5 à 6 jours. C'est comme ça qu'on est entrain de gérer le problème même si on ne peut pas en finir complètement. Mais peut être que d'ici la fin de notre mandat on mettra fin à cela. Par rapport à la drogue, je suis en train d'envisager d'envoyer des policiers à N'Banga sur les sites d'or pour essayer de déceler les réseaux qui se trouvent là-bas. Je vais même chercher à savoir quel est le réseau qui amène la drogue du Burkina Faso à N'Banga. Les déplacements de la police sont pris en charge par la commune » (le maire, novembre).

A Namaro, nombreux sont les acteurs qui approuvent les mesures prises par le maire mais on reste cependant convaincu qu'il faille plus que des actions ponctuelles pour lutter contre un phénomène dont on dit que l'existence précède l'installation de la mairie.

« C'est vraiment bien ce que le maire a fait. Il a réuni les gens et il a pris des mesures contre les consommateurs de drogue et de colle. Aujourd'hui beaucoup de jeunes ont pris peur surtout avec la police qu'il a fait venir, mais cela pourra-t-il continuer longtemps ? » (Un habitant de Namaro, novembre 2006).

Du côté aussi de l'association des jeunes de Namaro 2, des voix s'élèvent pour appuyer ces mesures. Cependant, on estime que pour amener les jeunes à cesser totalement la consommation de la drogue et autres stupéfiants c'est au chômage qu'il faut d'abord s'attaquer.

« A Namaro il y a beaucoup de jeunes qui prennent la drogue et la colle, c'est bien ce que le maire a fait puisque depuis qu'il a pris les dispositions en amenant la police ici les gens ont eu peur et on prend plus ça comme avant, on ne peut pas dire que c'est totalement fini, mais vraiment ça a beaucoup diminué. Mais pour que ça cesse il faut trouver du travail aux jeunes, il faut que la commune crée des emplois pour nous aider. Sur cette question, notre bureau compte se réunir pour voir tous les problèmes des jeunes et soumettre ça aux conseillers » (un membre de l'association des jeunes, novembre 2006).

IV. LES FEMMES DANS LES ARENES LOCALES

L'objectif ici n'est pas de revenir sur ce qui a déjà été rapporté dans les premiers travaux en ce qui concerne la place des femmes dans les arènes locales. On rappellera simplement avec Olivier de Sardan (cf. rapports 1 et 2) que la configuration socio-politique villageoise reste surtout marquée par la présence des hommes. S'agissant du rôle des femmes dans divers secteurs d'activités au niveau local, il faudra plus que quelques années et quelques mesures volontaristes venues de l'extérieur pour que les femmes réussissent à plus faire parler d'elles.

Ce rapport prend en compte les résultats des travaux précédents sur le rôle des femmes et se propose de présenter (en guise d'illustration) des profils de femmes en s'inspirant des exemples tirés des espaces comme le domaine politique, le secteur économique, la sphère associative ou encore professionnelle.

Femmes et engagement politique

L'engagement politique des femmes est inscrit sur la liste des priorités de tous les partis politiques nigériens en compétition pour le pouvoir électoral. Cependant, il reste qu'en milieu rural nigérien de façon générale, les populations s'en détournent une fois que l'euphorie des campagnes est passée. Dans le rapport précédent sur Namaro (2005), Olivier de Sardan montre l'absence presque quasi-complète des femmes au sein de l'espace politique local et dans les débats qui s'y mènent. Ainsi, les observations ont montré qu'elles sont sous-représentées dans les instances décisionnelles des structures locales des formations politiques. Toutefois, à Namaro, deux femmes sont élues au conseil municipal. Quel rôle jouent-elles ?

La nouvelle position sociale occupée par les deux conseillères communales devrait leur permettre, tout au moins dans les villages où elles résident, de jouer un rôle de leader auprès des autres femmes de la commune. Pour certains hommes, les conseillères ne se sont pas encore tout à fait préparées à leurs nouvelles fonctions.

« On se demande si les conseillères elles mêmes comprennent quelque chose, à plus forte raison penser à faire comprendre aux autres femmes, je vais parfois aux réunions des conseillers mais les femmes ne disent rien en général, c'est normal puisqu'elles ne sont pas préparées pour ça » (un enseignant de Namaro, novembre 2006).

« On ne peut pas demander à ces deux femmes de parler parmi les hommes, si on veut qu'elles parlent il faut les former pour ça » (un chef de village, novembre 2006).

C'est aussi l'avis de cet agent du PLCE

« Ces femmes n'ont pas bon un niveau d'instruction, elles ne peuvent pas suivre comme, il faut des débats autour des budgets, si on veut qu'elles suivent il faut les former » (un agent de projet, novembre 2006).

La difficulté des femmes conseillères à assumer leurs nouvelles fonctions est aussi une idée que partagent certaines femmes.

« La conseillère ne nous donne aucune information, elle va aux réunions et quand elle est de retour elle ne nous dit rien » (une habitante de Namaro, novembre 2006).

En somme, même si les conseillères assistent à toutes les sessions du conseil, pour l'instant leur présence au conseil conforte plus l'idée selon laquelle elles ne font que de la figuration au milieu des hommes. Désignées en leur absence pour être candidates, puis élues sans être préparées à leurs nouvelles fonctions, les femmes conseillères se manifestent très peu pendant les sessions (cf. observation de séance du conseil).

Profils des deux femmes conseillères

•Kadi Maliki

Kadi Maliki est née en 1971 à Namaro. Elle a fait l'école primaire à Namaro, puis le collège à Niamey, de 1983 à 1984. Elle abandonne les études en classe de 6^{ème} pour regagner le village suite au décès de sa mère. De retour au village, elle se marie deux années après, en décembre 1986. Après le mariage, elle part en Côte d'Ivoire avec son époux parti en exode. Elle y restera jusqu'en 1992. De retour de la Côte d'Ivoire, elle s'intéresse aux activités des projets. Ainsi, elle devient membres dans les bureaux locaux mis en place par divers projets et organismes (UNICEF, PDLT, CARE, PLCE, etc.) Dotée d'une forte expérience en vie associative, elle est aujourd'hui incontournable pour la plupart des intervenants extérieurs.

Le militantisme politique, Kadi Maliki ne s'y intéressait pas vraiment. Son implication dans le jeu partisan remonte aux élections législatives de 2000. A l'époque, elle avait voté pour Elhadji Gari dit Seyni Saley, candidat de l'ANDP à la députation. L'ANDP était donc le premier parti dans lequel elle avait milité. Un an après, elle quitte cette formation politique pour le PNDS. Conseillère municipale et présidente de la commission des affaires sociales, sportives et culturelles du conseil, Kadi Maliki affirme prendre toute la mesure de ses nouvelles fonctions. Cependant, elle reconnaît que sans un minimum de bagage intellectuel le travail est parfois difficile pour elle.

•Safi Djibo

Née à Dambou Béri (Namaro), Safi Djibo est âgée de 54 ans. Elle est ménagère, mariée et mère de 5 enfants. Elle n'a jamais été à l'école et ne sait ni lire ni écrire. Pour son engagement politique, elle dit bénéficier de la compréhension de son mari, qui lui-même est militant du SAWABA. Le militantisme politique, Safi Djibo l'a commencé au MNSD, parti dans lequel elle était depuis sa création. C'est elle la présidente du bureau du parti des femmes dans le village, du moins jusqu'à son élection au poste de conseillère. Pour être élue, elle a, dit-elle, bénéficié du soutien tant des femmes que des hommes.

Outre son engagement politique, Safi est aussi membre de diverses structures locales d'associations et de projets. En effet, elle est présidente du bureau des femmes de Kokari et vice présidente du bureau des femmes de l'UNICEF. De plus, elle est la présidente du bureau des femmes mis en place dans le cadre des campagnes de lutte contre la polio. A son actif, elle comptabilise des voyages de formations organisées à l'intention des femmes conseillères tant au niveau du département que dans d'autres régions du pays.

Femmes et activités commerciales

Si le commerce est un moyen de promotion sociale pour les hommes, il l'est également pour les femmes tant en milieu urbain que rural. Dans la commune rurale de Namaro, et pour les localités de l'Ouest du Niger riveraines du fleuve en général, la base ancienne du commerce féminin était sans doute l'achat par les femmes du riz fluvial traditionnel avec les hommes qu'elles revendaient ensuite sur les marchés (cf. rapport de référence).

Mais dans la zone du fleuve, le commerce du riz a pris toute son importance avec l'avènement des aménagements hydro-agricoles qui ont permis une intensification de la production. Pour le commerce du riz, les femmes de Namaro ne manquent aucun rendez-vous hebdomadaire (jours du marché de Namaro) et elles ne laissent passer aucune occasion de maximiser leurs profits. Elles achètent le riz et le revendent en détail ou en gros. Le cas de Z. H est assez illustratif.

Agée de 48 ans, Z.H est mariée et mère de sept enfants dont trois filles et quatre garçons. Elle n'a jamais été à l'école mais sait lire et écrire grâce aux cours d'alphabétisation organisés par un projet à l'intention des femmes du village (Gandatché). C'est son garçon, l'aîné de ses enfants, qui l'aide à tenir sa comptabilité. Ce dernier a fréquenté l'école jusqu'en classe de 4^{ème}. On peut dire que Z. H a appris le commerce depuis son enfance car, à 16 ans déjà, elle préparait et vendait des beignets et des galettes sous le contrôle de sa mère, qui elle-même l'a appris de sa mère.

Originnaire de Tallé un village voisin, elle s'est installée à Namaro après s'être mariée à l'âge de 20 ans avec un paysan du chef-lieu de canton. Z.H décide de faire du commerce du riz sa principale activité. Dans le village, tout le monde la connaît pour l'importance de ses activités. Pour vendre son riz, elle se rend au marché de Namaro mais aussi au niveau des sites aurifères de N'Banga, un autre village de la commune. Les économies issues de la vente du riz lui ont permis de se lancer plus tard dans l'embouche. Les revenus qu'elle tire de ces activités lui permettent de subvenir non seulement à ses besoins personnels, mais aussi à ceux de sa famille. Lors du mariage de sa fille, elle a entièrement financé la confection des meubles sans demander l'aide de son mari. De même, elle dit avoir payé la dot pour ses deux garçons lors de leur mariage.

Cette relative réussite économique lui confère une bonne position sociale. Elle suscite le respect et la considération des autres femmes. Parallèlement à son activité commerciale à laquelle elle consacre l'essentiel de son temps, elle est aussi membre du groupement féminin du village. Z.H s'intéresse à la politique, mais juste pour voter pour son parti (MNSD). Sur ses projets d'avenir, elle nourrit l'ambition de voir son activité commerciale prendre de l'ampleur afin de se rendre sur d'autres marchés, y compris ceux de Niamey. Sa clientèle est constituée aussi bien d'hommes que de femmes.

Femmes et structures associatives

C'est une évidence de dire que les femmes sont représentées dans les structures associatives dans les villages. Qu'il s'agisse d'associations endogènes (dues aux initiatives villageoises) ou de celles impulsées par l'Etat ou les projets, les femmes font partie de toutes les structures, même s'il faut reconnaître que dans les associations mixtes ce sont les hommes qui s'accaparent toujours le pouvoir. Dans son village, G. S est cité en modèle de femme qui dispose d'une grande expérience de vie associative.

Agée de 41 ans, G.S habite à Dambou Béri (Namaro). Elle est ménagère, mariée et mère de deux enfants. Fortement impliquée dans la pratique du maraîchage, elle dispose aussi d'un lopin de terre (don de son mari) sur lequel elle pratique la culture du gombo et du sorgho pendant l'hivernage. Les cultures maraîchères constituent la principale activité menée par les femmes dans le village. Les principales cultures sont le piment en un seul bloc et les oignons en deux blocs. En termes d'expérience en vie associative, G.S cumule plusieurs années de participation dans les comités de projets et autres structures d'associations et ONG dans le canton. Ainsi, elle est présidente du SICR-Kokari, trésorière de la grappe du PLCE, présidente du bureau de deux groupements féminin et membre de diverses tontines de femmes dans les villages. Du fait de son implication dans les structures des projets, elle a à son actif de nombreux voyages d'études qui l'ont conduit à Maradi, Konni, Kolo, Niamey, Namaro,

Tahoua, etc. Pour son militantisme associatif, elle bénéficie de la compréhension de son mari. Très proche de la conseillère du village, G.S milite dans la même formation politique qu'elle et nourrit l'ambition d'être à son tour conseillère municipale.

Femmes et exercice du métier de percepteur de taxes

Dans les villages en général, l'exercice du métier de percepteur de taxes par les femmes relève plus de l'exception que de la règle. En effet, en milieu rural, celles qui l'exercent sont souvent stigmatisées. Mais pour Rakia Yayé, ce qui compte, c'est moins le regard des autres que l'opportunité que lui offre ce travail pour subvenir à ses besoins.

Agée de 26 ans, Rakia est célibataire sans enfant. Ancienne-élève de niveau 3^{ième}, elle est la seule femme perceptrice de taxes. Tous les samedis, jour du marché de Namaro, elle arpente les artères du marché à la collecte des taxes. Elle s'occupe des femmes vendeuses de condiments et autres produits divers. Généralement, elle débute le travail vers 13 h car dit-elle, il faut d'abord laisser le temps aux femmes de vendre leurs produits avant de commencer à leur donner le ticket.

Rakia en rencontre beaucoup de difficultés. Celles-ci vont des simples incompréhensions, aux refus parfois délibérés de certaines femmes de payer. Face aux cas de refus, Raki évite les affrontements (mêmes verbaux) et préfère plutôt tenter la négociation. En cas de persistance dans le refus, la consigne dit-elle consiste à abandonner et à signaler le cas au receveur.

Le gain n'est certes pas très important, mais au delà de l'aspect matériel, ce qui compte aussi pour notre perceptrice, c'est sa détermination à vouloir rompre avec les tabous et autres clichés qui constituent des barrières à l'épanouissement des femmes dans l'exercice de certains types de métiers. Dans ce travail de collecteur de taxes, Rakia remplace son papa, qui avait été initialement retenu au niveau de la commune, mais qui trouve le travail assez difficile pour son âge.

V. CONCLUSION

Le fonctionnement des nouvelles communes ne se déroule pas sans difficultés. Ces difficultés sont de diverses natures et leurs implications sur la vie des collectivités sont assez variables.

Pour la première fois, les habitants de Namaro à l'instar de ceux des autres localités du Niger, ont choisi leurs dirigeants (conseillers) selon une procédure électorale de type démocratique, et depuis l'installation du conseil municipal, il s'institue une vie politique locale avec des acteurs nouveaux qui ont leurs logiques propres et qui apprennent à gérer tant bien que mal leur collectivité.

« Il y a certes des problèmes et Dieu seul sait qu'ils sont nombreux. Une ou deux années seulement ne peuvent pas permettre d'arriver à bout de beaucoup de choses à la fois, nous sommes on peut dire à nos débuts et qui dit début dit aussi des difficultés, on se réunit même si c'est pas comme veulent les gens, dans certaines communes les réunions ne sont mêmes pas encore possibles et quand les gens se réunissent c'est pour se disputer, il n'y a pas assez de ressources mêmes si les prévisions permettent d'espérer, on fait de notre mieux pour faire rentrer l'argent et pour que la commune puisse fonctionner » (le maire, novembre 2006).

Dans les activités des responsables communaux, la mobilisation des ressources financières demeure visiblement au rang des priorités déterminantes, mais dans un contexte où les ressources fiscales ne sont pas toujours faciles à mobiliser et où il y a une expression assez forte des demandes (constructions et équipement d'infrastructures, paiement de salaires, etc...).

Dans ses rapports avec l'extérieur, la commune doit négocier avec les autres institutions et organisations sachant que la plupart des institutions existaient bien avant son avènement (chefferie, préfecture, projets).

« Nous sommes une nouvelle commune qui arrive sur un terrain déjà occupé par d'autres. Pour pouvoir exister il faut composer avec cela. Je vous ai dit comment ça se passe avec la préfecture et les services techniques, avec les projets, il y a les populations, c'est-à-dire les hommes et les femmes » (le maire, novembre 2006).

Dans les arènes locales villageoises, les femmes se distinguent dans certains domaines de la vie socio-économique, mais dans l'espace politique local, leur ascension est encore timide et il faudra plus que l'expérience d'une élection municipale pour voir les femmes disputer la vedette aux hommes dans ce domaine.

BIBLIOGRAPHIE

Bierschenk, T. & Olivier de Sardan, J.P., 1998, « les arènes locales face à la décentralisation et démocratisation. Analyses comparatives en milieu rural béninois », in Bierschenk & Olivier de Sardan (Eds).

Hahonou, E., K., et Aboubacar., S. *Les associations cantonales dans le Tagazar et le Tondikandia*, Lasdel, n° 24, Niamey

Olivier de Sardan, J.P., *Les pouvoirs locaux et le rôle des femmes à Namaro*, Lasdel n° 37, Niamey

Olivier de Sardan, J.P., *Les pouvoirs locaux et le rôle des femmes à Namaro*, Lasdel n° 46, Niamey

*LES POUVOIRS LOCAUX ET LE RÔLE DES FEMMES DANS LES ARÈNES LOCALES
A L'HEURE DE LA DÉCENTRALISATION*

Olivier de Sardan, J.P., « L'espace public introuvable. Chefs et projets dans les villages nigériens », *Revue Tiers Monde*, 157 : 139-167

Olivier de Sardan, J.P., 1969, *Les valeurs d'hommes (notes sur l'histoire des kurtey)*, Etudes nigériennes n° 25, Niamey.

Laya, D, recherche et développement : *Le projet de mise en valeur des cuvettes de Kutukalé et Karma en pays Songhays*, Editions nigérienne n° 24

Procès verbal du 2^{ième} conseil ordinaire de la commune rurale de Namaro, tenue du 24 au 27 décembre 2005

Procès verbal du 1^{er} conseil ordinaire de la commune rurale de Namaro, tenue les 19 et 20 août 2006

Protocole d'accord entre le programme de lutte contre l'ensablement du fleuve Niger (PLCE/BN) et le comité villageois de gestion des ressources naturelles de la grappe de Kandé-Gomni de Namaro

*Ce rapport est issu de la recherche « pouvoirs locaux »,
financée par l'Agence française de développement*

Le LASDEL (Laboratoire d'études et de recherches sur les dynamiques sociales et le développement local) est un centre de recherche en sciences sociales implanté au Niger et au Bénin), dont les principaux axes de travail portent sur la délivrance des services publics, la mise en œuvre des politiques publiques et les interactions avec les usagers (santé, hydraulique, pastoralisme, éducation, justice, etc.), les pouvoirs locaux et la décentralisation, et l'intervention des institutions de développement. Le LASDEL recourt à des méthodes qualitatives fondées sur les enquêtes de terrain approfondies. Il met à la disposition des chercheurs et doctorants son Centre de Documentation de Niamey. Il contribue à la formation de jeunes chercheurs, en particulier avec son Université d'été.

La collection « Etudes et Travaux du LASDEL » propose des rapports de recherche issus des travaux menés par le LASDEL. Ils sont disponibles en ligne (www.lasdel.net) ou en vente à son secrétariat.

Derniers numéros parus :

- n° 81 *La délivrance des services de santé dans la commune urbaine de Say*, par A. Oumarou (2009)
- n° 82 *Les pouvoirs locaux dans la commune de Tamou*, par H. Moussa (2009)
- n° 83 *'A cheval donné on ne regarde pas les dents'. Les mécanismes de l'aide...* par P. Lavigne Delville et A. Aghali (2010)
- n° 84 *Les pouvoirs locaux et le rôle des femmes à Guéladjo (3)* par N. Issaley (2010)

LASDEL

LABORATOIRE D'ÉTUDES ET RECHERCHES
SUR LES DYNAMIQUES SOCIALES ET LE DÉVELOPPEMENT LOCAL

BP 12 901, NIAMEY, NIGER – TÉL. (227) 20 72 37 80
BP 1 383, PARAKOU, BÉNIN – TÉL. (229) 23 10 10 50

WWW.LASDEL.NET